



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

2025

JUIN 2026



1.INTRODUCTION	04
1.1 Rappel des missions des SPSTI	04
1.2 Fait marquant : actualité et dans la vie du Service	04
2.PRÉSENTATION DU SPSTI	08
2.1 Répartition géographique	08
2.2 Instances	11
2.3 Ressources Humaines	15
2.4 Adhérents : employeurs & salariés suivis	28
3.ÉTAT DE LA RÉALISATION DE L'ENSEMBLE DE L'OFFRE SOCLE DE SERVICES DE L'ANNÉE ÉCOULÉE	30
3.1 Prévention des risques professionnels	30
3.2 Suivi de l'état de santé des salariés	31
3.3 Maintien en emploi / Prévention de la Désinsertion Professionnelle	34
3.4 Offre complémentaire destinée aux entreprises adhérentes	35
3.5 Offre spécifique destinée aux Travailleurs Indépendants	36



4. ÉTAT DE RÉALISATION DU PROJET DE SERVICE 37

4.1 Présentation : axes, thématiques, composition du pilotage **37**

4.2 Etat d'avancement / fiches action / indicateurs **39**

4.3 Point Système d'Information (SI) : changement de logiciel métier... **45**

4.4 Communication : site web, réseaux sociaux, newsletter, salons, médias ... **47**

5. ETAT DES ENGAGEMENTS & PARTENAIRES INSTITUTIONNELS 64

5.1 CPOM **64**

5.2 Participation au réseau Présanse (commissions nationales et/ou régionales ...) **66**

5.3 Convention avec des partenaires (ARACT, FASTT, Agefiph ...) **67**

6. PERSPECTIVES & ENGAGEMENTS 70

1.1

RAPPEL DES MISSIONS DES SPSTI



1.2

FAIT MARQUANT : ACTUALITÉ ET DANS LA VIE DU SERVICE



Après de nombreux mois d'échanges et un long parcours législatif, la loi n°2021-1018 pour renforcer la prévention en Santé au Travail a été promulguée le 02 août 2021 pour une application au 31 mars 2022. Cette loi transpose l'accord national interprofessionnel (ANI) conclu le 10 décembre 2020 par les partenaires sociaux en vue de réformer la Santé au Travail. Elle s'attache à étendre le champ d'action des Services de Santé au Travail et à décloisonner la santé publique et la Santé au Travail.

Voici quelques points essentiels de cette réforme :

- ✓ Les Services de Santé au Travail Interentreprises sont renommés : les Services de Prévention et de Santé au Travail (SPST) ;
- ✓ Une offre socle sera définie pour les SPST ;
- ✓ Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) inscrit dans la loi ;
- ✓ Renforcement de la prévention de la désinsertion professionnelle ;
- ✓ Un passeport de prévention sera mis en place pour tous les salariés et apprentis ;
- ✓ Une visite médicale de mi-carrière est créée, elle sera réalisée aux 45 ans du salarié ;
- ✓ Une visite médicale de fin de carrière ;
- ✓ Les travailleurs indépendants pourront désormais s'affilier à un SPST et bénéficieront d'une offre adaptée ;
- ✓ Partage des informations entre les médecins de ville et les médecins du travail ;
- ✓ Etc..

En attendant l'ensemble des décrets d'application, nous pouvons déjà constater que cette loi devrait bousculer l'organisation des Services de Santé au Travail dans leurs fonctionnement et surtout dans leurs orientations stratégiques.

Si certains de ces textes sont venus consolider des modalités d'action déjà éprouvées, d'autres ont nécessité une réorganisation profonde des services : actualisation des protocoles, évolution des méthodes de travail pluridisciplinaires, harmonisation documentaire, montée en exigence en matière de traçabilité, et développement d'outils numériques de pilotage etc...

Ces évolutions ont exigé une adaptation soutenue des équipes des SPSTI. Elles ont nécessité un travail continu d'information, de formation et d'accompagnement, tant en interne que vis à vis des entreprises adhérentes, afin d'assurer une mise en œuvre rigoureuse des nouvelles dispositions dans des délais souvent contraints. L'ensemble de ces transformations a contribué à renforcer la lisibilité, l'efficacité et l'équité de l'action préventive au sein des territoires.

Une obligation majeure : la certification des SPSTI

Parmi les dispositions centrales de la loi, l'article 11 introduit l'obligation, pour tous les services de prévention et de santé au travail, d'être certifiés selon un référentiel national. Cette certification vise à garantir la qualité, la transparence et l'impartialité de l'offre de services, à travers une évaluation structurée autour de trois dimensions complémentaires :

LE MANAGEMENT,

incluant la gouvernance du service, le pilotage stratégique, le projet de service, la gestion documentaire et l'implantation d'un véritable système de management de la qualité.

LA RÉALISATION,

qui couvre l'ensemble de l'offre socle – prévention des risques professionnels, suivi individuel de l'état de santé, prévention de la désinsertion professionnelle – ainsi que les offres complémentaires et spécifiques, en veillant à la cohérence, à la traçabilité et à l'harmonisation des pratiques.

LES FONCTIONS SUPPORT,

indispensables au bon fonctionnement du service : ressources humaines, systèmes d'information, communication, finances, logistique et immobilier.

La mise en œuvre de cette obligation a toutefois été marquée par une forte incertitude. Ce n'est qu'avec la parution de l'arrêté du 27 juillet 2023, publié au Journal officiel le 1er septembre 2023, que les SPSTI ont pu disposer du cahier des charges officiel de la certification. Cet arrêté prévoyait une entrée en vigueur immédiate – voire rétroactive au 1er mai 2023 – et fixait un délai de deux ans, soit jusqu'au 1er mai 2025, pour que chaque service obtienne sa certification.

Un mois plus tard, la publication du référentiel AFNOR SPEC 2217 est venue préciser les attendus opérationnels, mais tardivement, prolongeant une période d'attente durant laquelle les SPSTI ont dû amorcer leurs travaux sans disposer de l'ensemble des informations essentielles.

L'anticipation du SPSTI 2A : une démarche engagée avant la sortie du référentiel.

Dans ce contexte incertain, le SPSTI 2A avait pris l'initiative, dès avril 2023, d'engager une démarche structurante en partenariat avec Padoa et le cabinet CN CONSULTANTS. Un audit organisationnel et des pratiques professionnelles a alors été conduit avec plusieurs objectifs :

- évaluer l'organisation générale du service et l'harmonisation des pratiques entre les différents centres ;
- mesurer l'appropriation du logiciel métier Padoa, récemment déployé ;
- vérifier la maîtrise des procédures relatives à la gestion des adhérents, au suivi individuel, aux actions de prévention et à la prévention de la désinsertion professionnelle ;
- identifier les forces, les points de vigilance et les axes d'amélioration.

Les résultats de cet audit ont démontré une maîtrise de leurs tâches par les équipes, une bonne cohérence des pratiques et un engagement certain dans la dynamique de modernisation du service.

Cette évaluation préalable – réalisée avant même la publication de la grille AFNOR SPEC 2217 – a conforté les orientations stratégiques du Conseil d'administration et de la Direction. Elle a encouragé l'accélération des travaux engagés : modernisation du système d'information, structuration de la gestion documentaire, harmonisation des circuits de communication internes et déploiement d'un pilotage qualité plus formalisé.

En août 2023, lors de la publication du référentiel AFNOR SPEC 2217, le SPSTI 2A était déjà engagé dans un processus d'ajustement : les principaux axes du référentiel correspondaient à l'orientation interne que le service suivait depuis plusieurs années.

La mise en conformité avec la loi du 2 août 2021 et la préparation à la certification ont permis d'installer une dynamique durable d'amélioration continue, dans laquelle le SPSTI 2A s'inscrit aujourd'hui pleinement.

Cette démarche ne se limite pas à une exigence réglementaire : elle constitue une opportunité majeure pour renforcer la qualité de service, améliorer la lisibilité de l'action préventive, sécuriser les pratiques professionnelles et garantir une offre de prévention homogène, accessible et efficiente pour l'ensemble des entreprises du territoire.

2. PRÉSENTATION DU SPSTI

2.1 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

La politique du Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises de Corse-du-Sud est d'être au plus proche de ses entreprises adhérentes et de leurs salariés.

Le SPSTI 2A, par ces 5 centres fixes et ses 4 unités mobiles, couvre l'ensemble du territoire de la Corse-du-Sud et permet à ses adhérents et à leurs salariés de se rendre au sein d'un centre de visite en 13 minutes en moyenne

FIXES

Ajaccio

Rue Paul Colonna d'Istria - Imm. Rocade Padules A2

20090 Ajaccio

Téléphone : 04.95.10.62.70



Description des locaux :

- 8 cabinets médicaux
- 2 bureaux IPRP
- 3 cabinets d'auxiliaires médicaux
- 1 cabinet d'examens complémentaires
- 1 bureau Directeur avec salle de réunion
- 1 bureau Directeur Adjoint
- 1 bureau Service adhérents – comptabilité
- 1 bureau responsable qualité
- 1 bureau responsable communication
- 1 bureau responsable administrative + agent des services généraux
- 1 salle d'accueil avec un espace de pré-visites connectées et 8 alcôves
- 2 salles d'attente
- 2 locaux techniques
- 1 salle de stockage
- 3 toilettes
- 1 toilette PMR
- 1 toilette réservé aux salariés
- 1 cafétéria
- Couloirs et terrasses

Baléone

Lieu-dit Michel-Ange - Baléone Centre
20167 Sarrola-Carcopino
Téléphone : 04.95.29.77.05



Description des locaux :

- 5 cabinets médicaux
- 1 bureau psychologue
- 1 bureau assistant social
- 2 cabinets d'auxiliaires médicaux (examens complémentaires)
- 3 bureaux IPRP
- 1 salle de réunion
- 1 salle d'attente
- 1 salle d'accueil avec un espace de pré-visites connectées et 4 alcôves
- 1 local technique
- 2 salles archives
- 1 cafétéria
- 3 places de parking pour camions

Porto-Vecchio

Lieu-dit Tivaro - Route Vincentellu d'Istria
20137 Porto-Vecchio
Téléphone : 04.95.70.03.75



Description des locaux :

- 6 cabinets médicaux
- 3 bureaux IPRP
- 3 cabinets d'auxiliaires médicaux (examens complémentaires)
- 1 salle d'attente
- 1 salle d'accueil avec un espace de pré-visites connectées et 6 alcôves
- 4 toilettes
- 1 salle de réunion
- 1 salle d'archives
- 1 salle de stock
- 1 cafétéria
- 1 local technique
- 1 espace examens complémentaires
- 1 place de parking pour camion

Propriano

Bâtiment 1

Résidence Laurora - Hall 1 - 9, rue de la Marine

20110 Propriano

Téléphone : 04.95.51.22.31

Description des locaux :

- 1 cabinets médicaux
- 1 cabinet d'auxiliaires médicaux (examens complémentaires)
- 1 salle d'attente
- 1 salle de pré-visites connectées et 2 alcôves
- 1 cafétéria
- 2 toilettes



Bâtiment 2

Résidence Laurora - Hall 1 - 7, rue de la Marine

20110 Propriano

Téléphone : 04.95.51.22.33

Description des locaux :

- 1 salle d'accueil général
- 2 bureaux
- 1 espace de stockage
- 1 salle de réunion avec cuisine équipée
- 1 toilette



Bonifacio

Lieu-dit Orenaggio

20169 Bonifacio

Téléphone : 04.95.25.00.55

Description des locaux :

- 1 cabinet d'auxiliaire médical (pour examens complémentaires)
- 2 cabinets médicaux
- 1 salle de pré-visites connectées et 2 alcôves
- 1 salle de réunion et cafétéria
- 2 toilettes



MOBILES (CAMIONS)

Le SPSTI 2A possède quatre unités mobiles : 3 unités basées en région ajaccienne, une unité basée dans la région de l'extrême sud.

Ces unités mobiles nous permettent de nous rapprocher au plus près des entreprises pour la réalisation des visites médicales dans le cadre de nos missions.

2.2 INSTANCES

La gouvernance du SPSTI 2A s'inscrit dans le cadre légal applicable aux SPSTI, reposant sur trois instances essentielles : Conseil d'Administration, Commission de Contrôle et Commission Médico Technique (CMT).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Organe délibérant de l'association, le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques du Service, adopte le budget, valide le projet de service et approuve les décisions structurantes, notamment en matière de qualité, de certifications et d'organisation.

L'Association est administrée paritairement par un Conseil d'Administration de douze (12) membres désignés pour quatre (4) ans :

- dont la moitié des représentants sont des employeurs désignés, par les organisations représentatives au niveau national et interprofessionnel parmi les entreprises adhérentes,
- et l'autre moitié des représentants sont des salariés des entreprises adhérentes, désignés par les organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel.

A minima chaque organisation syndicale et patronale dispose d'au moins un siège.

La désignation des membres du Conseil d'Administration et l'élection des membres du Bureau sont consignés au sein du procès-verbal du Conseil d'Administration du 1er avril 2022 et ses résolutions.

LES ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS PAR LES ORGANISATIONS PATRONALES

Monsieur Maurice PLAISANT, MEDEF
Monsieur Jean-Luc ROLLAND, MEDEF
Monsieur Anthony AGOSTINI, MEDEF
Monsieur Adrien TEDDE, MEDEF
Madame Denise FOGACCI, U2P
Monsieur Jean-André MINICONI, CPME

LES ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES

Madame Muriel GRISOT, CGT
Madame Véronique ACKER-CESARI, STC
Monsieur Fabrice TORRE, CFDT
Monsieur Fabrice OGIASTRO, CFE CGC
Poste vacant, FO
Poste vacant, CFTC

COMMISSION DE CONTRÔLE

La Commission de Contrôle assure un rôle de surveillance de l'organisation et de la gestion du SPSTI 2A. Elle est composée, conformément aux textes, d'un tiers de représentants des employeurs et de deux tiers de représentants des salariés.

L'organisation et la gestion de l'Association sont placées sous la surveillance d'une Commission de Contrôle composée de neuf (9) membres, dont un tiers de représentants employeurs et deux tiers de représentants des salariés, désignés pour quatre (4) ans.

La désignation des membres de la Commission de Contrôle ainsi que l'élection du Président et du Secrétaire général sont consignés dans le procès-verbal du 24 octobre 2022.

Membres désignés par les organisations patronales et syndicales :

- 6 représentants des salariés :
 - Madame Muriel GRISOT (Présidente), CGT
 - Madame Véronique ACKER-CESARI, STC
 - Monsieur Fabrice TORRE, CFDT
 - Monsieur Fabrice OGIASTRO, CFE CGC
 - Poste vacant, FO
 - Poste vacant, CFTC
- 3 représentants des employeurs :
 - Monsieur Maurice PLAISANT (Secrétaire Général), MEDEF
 - Monsieur Alain PERRET, MEDEF
 - Monsieur Jean-André MINICONI, CPME

COMMISSION DE CONTRÔLE

La Commission de Contrôle est consultée sur l'organisation et le fonctionnement du service, notamment pour :

- les recettes et les dépenses,
- les modifications de sectorisation,
- la création ou la suppression de postes de médecins du travail, d'Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) et d'infirmiers et tout changement d'affectation,
- le licenciement ou la rupture conventionnelle d'un médecin du travail, d'un IPRP ou d'un infirmier.

COMMISSION MÉDICO-TECHNIQUE

Sa mission est de proposer des actions pluridisciplinaires, en utilisant ses compétences médicales, techniques et organisationnelles, afin de proposer de nouveaux services à l'ensemble des adhérents.

La Commission Médico-Technique (CMT) élabore le projet pluriannuel de service. Elle est consultée concernant :

- la mise en oeuvre des compétences pluridisciplinaires,
- l'organisation des actions en milieu de travail, des examens médicaux et des entretiens infirmiers,
- l'organisation d'enquêtes et de campagnes,
- les modalités de participation à la veille sanitaire,
- l'équipement du service.

Elle peut également être consultée sur toute question qui relève de sa compétence.

Constituée selon les règles en vigueur, elle est présidée par le Président Monsieur Maurice PLAISANT, et donc, par délégation de pouvoir, le Directeur Monsieur René-Charles COMBETTE et se compose de :

- 2 médecins du travail, le Dr Els DRIESENS et le Dr Marie-Noëlle NICOLAI
- 1 infirmier en santé au travail, Madame Patricia FIGURA
- 1 ASST/secrétaire médical, Madame Marie-Dominique GIOCANTI
- 1 intervenant en prévention des risques professionnels, Monsieur Alexandre LACROIX.

COMMISSION MÉDICO-TECHNIQUE

Faisant suite au départ de Monsieur Alexandre LACROIX, le 27 novembre 2024, de 14 heures à 15 heures, les intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP) du Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises de Corse-du-Sud (SPSTI 2A) ont procédé à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de la Commission Médico-Technique (CMT).

Les IPRP du SPSTI 2A ont élu Madame Nolwen TILLIER au poste d'IPRP titulaire, et Monsieur Antoine CICCULLI au poste d'IPRP suppléant.

En complément, la Direction a désigné le Docteur Marie-Noëlle NICOLAÏ comme médecin référent qualité et pratiques professionnelles.

A celles-ci s'ajoutent une quatrième instance de nature consultative, le Comité Social et Economique (CSE), qui contribue à éclairer certaines décisions lorsqu'il est sollicité.

CSE ET DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

Le 13 février 2024, à 17h00, ont été proclamés élus :

Mme THIEBLEMONT Jeanne en qualité de membre titulaire du comité social et économique, collège ouvrier employé.

M. AMBROSELLI Marc Antoine en qualité de membre suppléant du comité social et économique, collège ouvrier employé.

M. SEVIN Jérémy en qualité de membre titulaire du comité social et économique, collège cadres.

Mme REVOLE Pascale en qualité de membre suppléant du comité social et économique, collège cadres.

Le règlement intérieur du CSE a été modifié en date du 21 novembre 2025.

LA FILIÈRE PRÉVENTION

Le médecin du travail :

Le médecin du travail conseille le chef d'entreprise et les salariés. Pour remplir sa mission, le médecin du travail, outre les visites médicales dont la périodicité varie en fonction des risques encourus et de la fragilité des salariés intervient en milieu de travail : mise en place des actions de prévention adaptées aux risques identifiés et évalués, réalisation de la fiche d'entreprise, assistance dans l'organisation du travail et l'aménagement des rythmes, étude des ambiances de travail, information sur la toxicité des produits utilisés, maintien des salariés dans l'emploi, participation aux Comités Sociaux et Economiques (CSE), mise en place des campagnes d'éducation sanitaire....

Depuis la Loi n°2021-1018 du 02 août 2021 qui entrera en vigueur au plus tard le 31 mars 2022 : Article L. 4623-3-1 Code du travail

- Le médecin du travail consacre à ses missions en milieu de travail le tiers de son temps de travail,
- L'employeur ou le directeur du service de prévention et de Santé au Travail Interentreprises prend toutes les mesures pour permettre au médecin du travail de respecter cette obligation et de participer aux instances internes de l'entreprise et aux instances territoriales de coordination au cours des deux autres tiers de son temps de travail,
 - Il anime la cellule de prévention de la désinsertion professionnelle,
 - Possibilité de confier à un autre membre de l'équipe pluridisciplinaire l'animation et la coordination de la dite équipe,
 - Il réalise la visite de mi-carrière et celle avant le départ à la retraite.

Les médecins du travail assurent ou délèguent, sous leur responsabilité, l'animation et la coordination de l'équipe pluridisciplinaire.



LA FILIÈRE PRÉVENTION

Le collaborateur médecin : R 4623-25-1 Code du Travail

Le collaborateur médecin remplit les missions que lui confie le médecin du travail qui l'encadre, dans le cadre du protocole écrit prévu par l'article R. 4623-14 et validé par ce dernier, en fonction des compétences et de l'expérience qu'il a acquises. Ce protocole définit notamment les conditions dans lesquelles le collaborateur médecin procède aux examens prévus dans le cadre du suivi individuel de l'état de santé du salarié."

Le collaborateur médecin peut au sein du SPSTI 2A :

- Réaliser des examens médicaux,
- Prescrire ou réaliser des examens complémentaires,
- Orienter vers un médecin,
- Assumer les protocoles d'urgence dans les entreprises.



L'infirmier en santé au travail :

L'infirmier pratique des entretiens infirmiers (Art. R-4623-31) sur la base d'un protocole médical (Art. R-4623-14). Ces entretiens donnent lieu à la délivrance d'une attestation de suivi infirmier ne comportant aucune mention relative à l'aptitude. L'infirmier a notamment pour mission d'assister le médecin du travail dans ses activités. Il participe à différentes actions en milieu de travail, notamment en matière de prévention auprès des entreprises adhérentes. Parmi ses missions :

- Participe à des actions d'informations collectives
- Réalise des Fiches Entreprises et des études de postes
- Assure la vaccination
- Concourt au recueil d'observations et informations dans le cadre d'enquêtes / d'études de veille sanitaire (y compris épidémiologiques)
- Participe aux actions visant le maintien et l'insertion / réinsertion des salariés dans leur emploi.

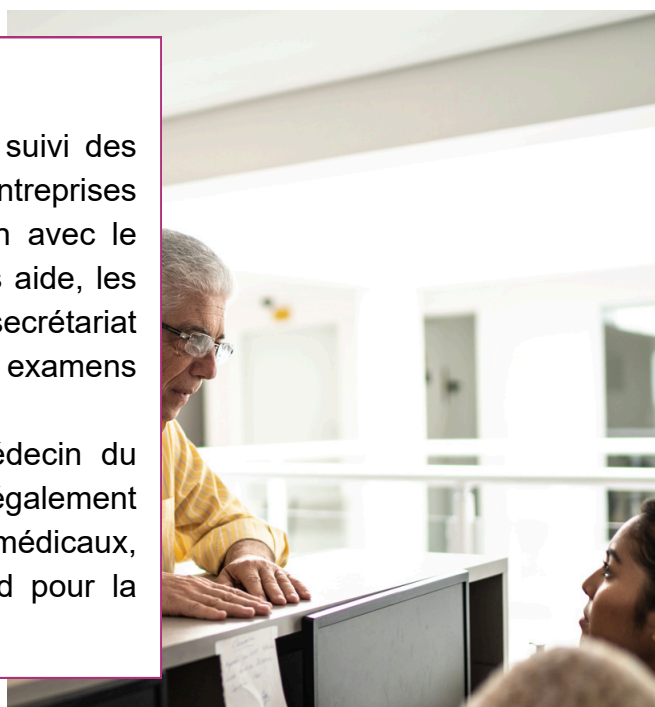
Ces missions sont sous la responsabilité du médecin du travail, et sont exercées en coordination avec l'équipe pluridisciplinaire.



L'ASST / Secrétaire médical :

Il assiste les médecins du travail dans leurs fonctions de suivi des salariés. Le secrétaire médical est le relais privilégié des entreprises pour la planification du suivi de leurs salariés. En relation avec le Service Adhérents, il accueille les nouvelles entreprises, les aide, les conseille dans les démarches à réaliser. Il assure le secrétariat médical, les convocations, les rendez-vous et certains examens médicaux.

Le secrétaire médical est le lien permanent entre le médecin du travail, les entreprises et les salariés de son secteur. Il est également soumis au secret médical et professionnel. Les secrétaires médicaux, du SPSTI 2A, possèdent également le permis poids lourd pour la conduite des unités mobiles.



L'équipe des IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels) :

Les IPRP se composent de conseillers en prévention des risques et d'ergonomes. Le poste d'IPRP consiste à participer, en collaboration avec les médecins du travail, à la prévention des risques ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Il identifie les risques professionnels, contribue à leur évaluation et propose des solutions de prévention. Ils apportent leurs compétences techniques.

En relation avec le médecin du travail, les actions des intervenants s'organisent dans le but de mettre en place :

- Une protection globale et élargie pour le salarié ainsi qu'une information et une sensibilisation sur les risques liés au poste de travail
- Une aide à l'évaluation des risques professionnels pour l'employeur ainsi que l'apport de connaissances pluridisciplinaires permettant d'optimiser l'analyse des risques et ainsi, mieux les prévenir.

Les entreprises font appel à leur médecin du travail, qui prescrit, en fonction du besoin identifié, une action sur le milieu de travail ciblée en fonction des compétences spécifiques de l'IPRP.



LA FILIÈRE PRÉVENTION

Le psychologue du travail :

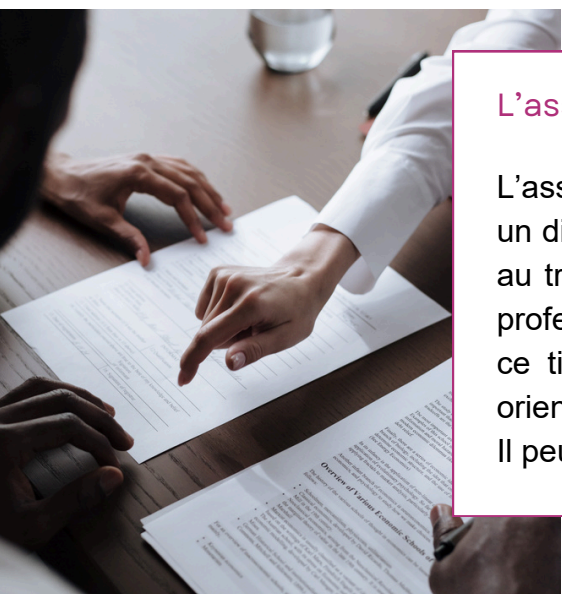
Le psychologue du travail œuvre dans un but exclusif de préservation de la santé mentale des salariés et d'amélioration des conditions de travail. Il assure des missions de diagnostic, conseil, appui pour les acteurs de l'entreprise dans le cadre d'une démarche collective et/ou individuelle.

Il mène ses actions en milieu de travail, dans le cadre de l'équipe pluridisciplinaire après délégation de responsabilité du médecin du travail.



L'assistant de service social

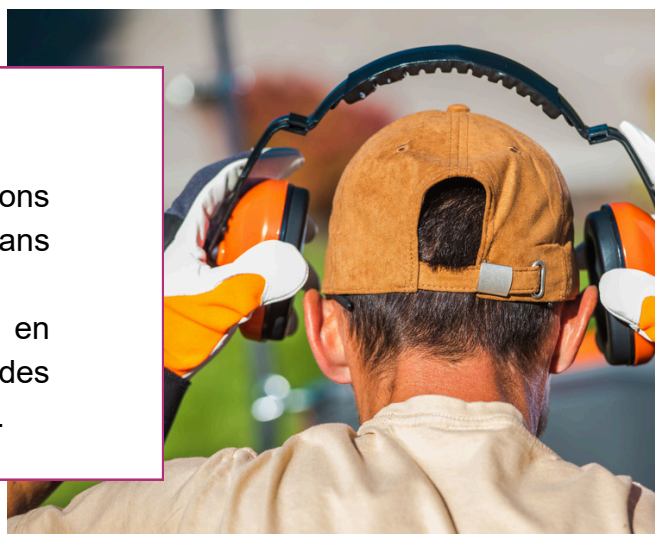
L'assistant social intervient à la demande du médecin du travail. Il établit un diagnostic social de la situation des salariés, en relation avec la santé au travail : maintien dans l'emploi, projet de reclassement, réorientation professionnelle, retraite etc. Il est le coordinateur de la Cellule PDP et, à ce titre, il intervient dans l'analyse de la situation sociale du salarié, oriente, appuie et coordonne les dispositifs et facilite les démarches. Il peut également être sollicité dans des situations de crise.



L'ASST / assistant technique en santé au travail :

L'Assistant Technique en Santé au Travail effectue des actions en milieu de travail dans le cadre de la pluridisciplinarité, et dans un but exclusif de prévention.

Il contribue à repérer les dangers et à identifier les besoins en Santé au Travail. Il réalise des fiches d'entreprise, des métrologies et contribue à la promotion de la Santé au Travail.



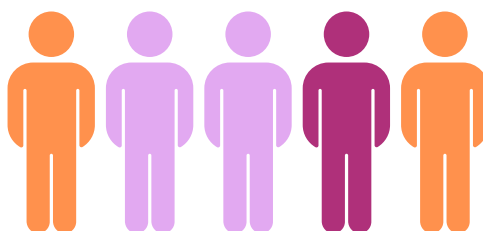
La Direction

Le Directeur assisté par le Directeur Adjoint, hormis les fonctions de pilotage du service, occupe également les fonctions de responsable des ressources humaines, responsable financier, responsable administratif, responsable logistique, responsable des approvisionnements et des stocks.

Article L. 4622-16 Code du travail

Le directeur du service de prévention et de santé au travail interentreprises met en œuvre, en lien avec l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail et sous l'autorité du président, les actions approuvées par le conseil d'administration dans le cadre du projet de service pluriannuel. Il rend compte de ces actions dans un rapport annuel d'activité qui comprend des données relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Il prend les décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement du service nécessaires à la mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires ainsi que des objectifs et prescriptions du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens et du projet de service pluriannuel.



Responsable Administratif

Le Responsable Administratif encadre directement l'Agent des Services Généraux et assure la supervision globale de ses missions. Ses propres attributions sont variées et couvrent plusieurs domaines essentiels au bon fonctionnement de la structure. Il organise et planifie les déplacements professionnels de l'ensemble des salariés, en Corse comme sur le continent, en veillant à optimiser les trajets et à répondre efficacement aux besoins des équipes.

Il intervient également dans la communication interne, notamment lors de réorganisations ponctuelles susceptibles d'impacter les missions des salariés. Cette communication contribue à maintenir la cohérence globale des activités et à accompagner les évolutions organisationnelles.

Son rôle comprend un volet RH administratif important : affiliations à la mutuelle, préparation des attestations employeur, coordination des rendez-vous de visites médicales. Il constitue aussi un relais central dans la coordination des intervenants internes et externes, en organisant les opérations menées sur site.

Il assure le suivi et la résolution des demandes des salariés, en collaboration avec l'agent des services généraux, afin de garantir une prise en charge rapide des besoins et incidents signalés. Le Responsable Administratif veille à ce que chaque salarié obtienne une réponse adaptée, facilitant l'exécution de ses missions et améliorant ses conditions de travail. Toutes les sollicitations font l'objet d'un traitement rigoureux et attentif.

Il est également l'interface privilégiée avec les responsables informatique et téléphonie pour le traitement des demandes techniques, et assure le lien avec les syndicats pour le suivi des interventions dans les bâtiments.

De manière plus globale, il intervient dans toute démarche visant à améliorer l'organisation et le fonctionnement quotidien, dans une logique de support transversal aux équipes. En tant que supérieur hiérarchique, il pilote les missions de l'Agent des Services Généraux et garantit la cohérence et la qualité du service support.

Agent des Services Généraux

L'Agent des Services Généraux coordonne l'ensemble des actions nécessaires au bon fonctionnement des bâtiments, à la disponibilité des équipements et à la fluidité des flux matériels. Il s'adapte aux besoins opérationnels des services. Sous le contrôle de la Direction et sous la supervision quotidienne de la Responsable Administrative, il veille à garantir un environnement fiable et fonctionnel pour l'ensemble des salariés.

Pour répondre à ses missions, il vérifie l'entretien général des bâtiments, assure le suivi des contrôles obligatoires (sécurité, incendie, électricité, climatisation...) et supervise les interventions des prestataires (ménage, maintenance, etc.).

Agent des Services Généraux (suite)

Il veille également à la gestion des stocks de fournitures, du matériel et des équipements nécessaires aux activités quotidiennes, depuis la commande jusqu'à la mise à disposition.

Ses missions sont nombreuses et polyvalentes : il assure le suivi des niveaux de stock, réception et distribution du matériel, organisation des espaces de rangement, contrôle des accès et gestion des clés, livraisons et expéditions du matériels. Il assure le suivi des informations internes liées à ces domaines afin de garantir une coordination optimale au sein du service support.

L'Agent des Services Généraux travaille en étroite collaboration avec les intervenants internes et externes et contribue activement aux actions de maintenance et à l'organisation logistique dans les différents Centres de la Corse-du-Sud, en cohérence avec les orientations fixées par la Direction et sous le pilotage de la Responsable Administrative.

Responsable de Communication

Le responsable de communication joue un rôle stratégique au sein d'un service de prévention et de santé au travail interentreprises, dans la valorisation et la diffusion des missions du service de prévention et de santé au travail interentreprises. Il met en œuvre la stratégie de communication afin de valoriser les actions de prévention, les offres de services et les obligations réglementaires auprès des entreprises adhérentes, des salariés et des partenaires institutionnels.

En lien étroit avec la Direction et les équipes pluridisciplinaires (médecins du travail, infirmiers, préventeurs, ergonomes, psychologues, etc.), il contribue à rendre accessibles des informations techniques, médicales et réglementaires, tout en promouvant une culture de prévention et de santé au travail.

Ses tâches couvrent notamment l'élaboration et le déploiement de la stratégie de communication interne et externe, la création de contenus pédagogiques et réglementaires (articles, campagnes de prévention, supports visuels, vidéos, réseaux sociaux, newsletters), la gestion et l'animation des outils de communication digitaux, ainsi que la participation à l'organisation et la promotion d'événements (journées thématiques, webinaires, actions de terrain). Il mesure l'impact des actions de communication et adapte les messages aux évolutions législatives, aux besoins des adhérents et aux enjeux de santé publique et de santé au travail.

Responsable Qualité

Le responsable qualité garantit la cohérence et la performance du système de management de la qualité. Il pilote la démarche globale du service en veillant au respect des procédures, à la conformité réglementaire et à l'amélioration continue. Son rôle l'amène à analyser les situations rencontrées, à identifier les écarts et à proposer les actions nécessaires pour assurer la fiabilité des processus. Lorsqu'une non-conformité mineure est constatée, il intervient de manière autonome pour en analyser les causes et apporter une solution adaptée, tandis que les situations plus importantes sont examinées avec la Direction et le médecin référent qualité et pratiques professionnelles afin d'adopter les mesures appropriées.

Il assure également la gestion complète de la documentation qualité. Il analyse les besoins, crée ou révisé les documents, garantit leur conformité aux référentiels et veille à leur diffusion au sein de la base documentaire. Chaque document doit rester cohérent, opérationnel et parfaitement intégré à l'ensemble du système qualité. Pour cela, il travaille en étroite collaboration avec la CMT, la Direction, le médecin référent qualité et pratiques professionnelles et le service communication, dans une logique de fiabilité et d'harmonisation des pratiques.

Le responsable qualité coordonne également le suivi des indicateurs de réalisation, de conformité et d'objectifs, dont il définit les modalités de collecte et d'analyse. Il consolide les données issues des différents processus et les met au service du pilotage stratégique, permettant ainsi d'orienter les décisions et d'anticiper les besoins d'ajustement. Son action contribue directement à la préparation des audits, au maintien des certifications et à l'amélioration continue de la performance globale du service. Cette mission s'exerce en synergie avec le médecin référent qualité, notamment pour l'analyse des résultats, la révision des actions et l'ajustement du projet de service lorsque cela est nécessaire.

Dans son quotidien, il accompagne les équipes en veillant à la clarté des outils, à la cohérence des pratiques et à la compréhension des exigences internes. Il contribue activement à la diffusion de la culture qualité, soutient le développement des compétences et renforce la dynamique collective du service. Par son action transversale, il assure la continuité, la fiabilité et l'évolution de l'organisation au bénéfice des adhérents, des salariés suivis et de l'ensemble du SPSTI 2A.



Assistant de Direction chargé du Service Adhérents

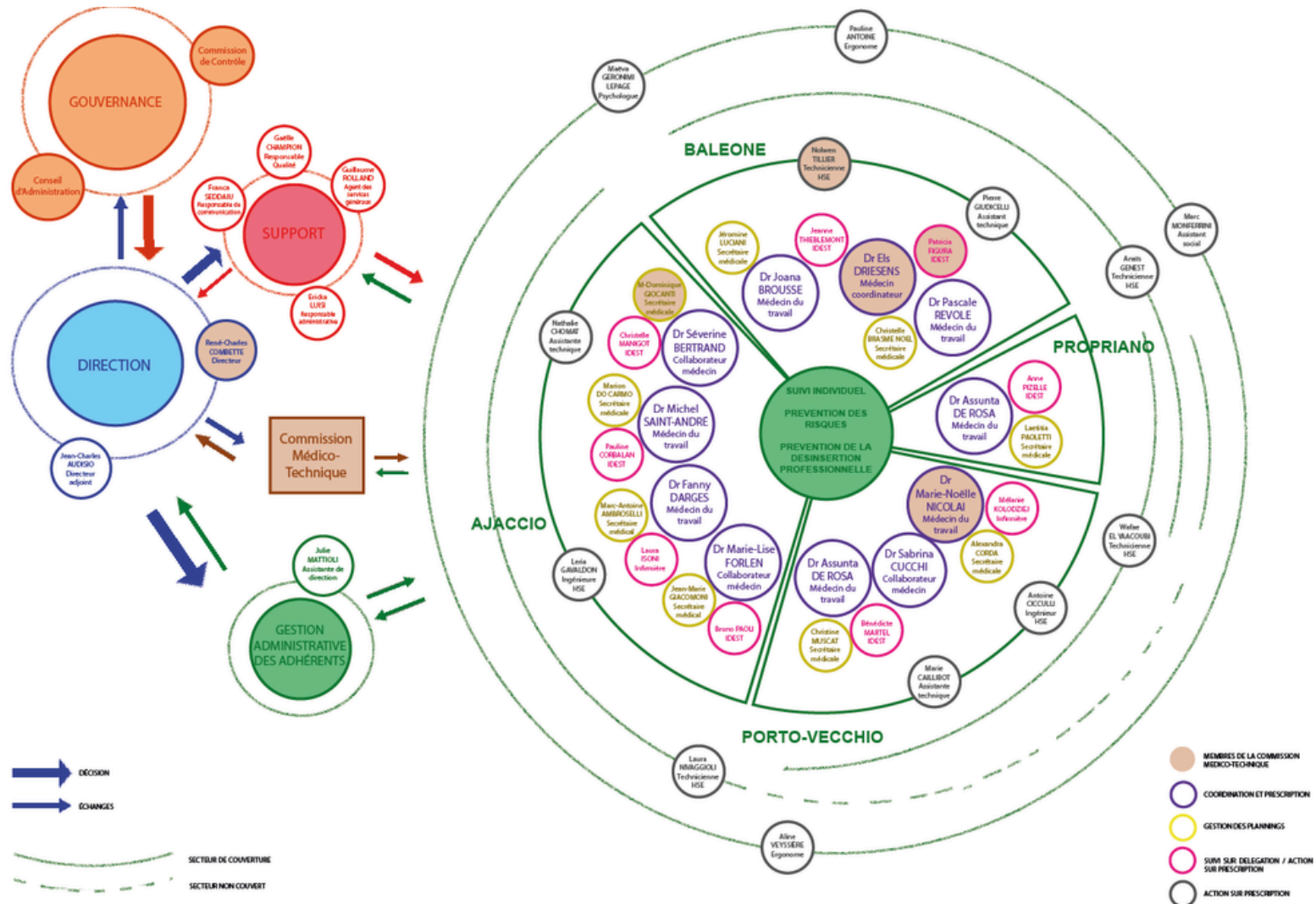
Le chargé du service adhérents est l'interlocuteur privilégié des adhérents. Il les accueille, les informe et les accompagne à chaque étape de leur parcours, en veillant à la qualité et à la fluidité des échanges. Il assure la gestion complète des adhésions, des mises à jour de dossiers et des radiations, tout en traitant les demandes et réclamations de manière attentive, professionnelle et orientée vers la satisfaction. Son rôle consiste à rendre chaque contact simple, clair et efficace, qu'il s'agisse d'un renseignement, d'une démarche administrative ou d'un besoin d'accompagnement.

Il présente les missions et les outils du service, explique les procédures et facilite leur compréhension afin de renforcer l'autonomie des adhérents. Il organise et suit les campagnes déclaratives, met à jour les documents, participe à la création de supports d'information et contribue activement à la communication du service, ce qui renforce la visibilité et l'accessibilité de l'offre proposée. Il veille à ce que chaque adhérent dispose des informations nécessaires au bon déroulement de ses obligations réglementaires et de son suivi.

Le chargé du service adhérents joue également un rôle essentiel dans la dimension financière du lien avec les entreprises. Il établit et suit la facturation, contrôle les encaissements et les prélèvements, réalise les rapprochements bancaires, gère les créances et accompagne les situations de recouvrement, toujours avec le souci de maintenir une relation de confiance et de transparence. Son action contribue à un traitement rigoureux et équitable des dossiers, tout en préservant la qualité du partenariat entre le service et les employeurs.

Il analyse régulièrement les indicateurs liés à l'activité, met à jour les tableaux de bord, rend compte des résultats et propose des actions d'amélioration afin de garantir une organisation performante et un service réellement adapté aux attentes des adhérents. Par son sens de l'accueil, sa capacité d'écoute, sa réactivité et sa maîtrise des outils, il crée un lien fiable et structurant entre les entreprises et le SPSTI 2A. Il soutient ainsi la Direction et les équipes dans une dynamique de service fondée sur la proximité, la qualité d'échange et la satisfaction des adhérents.

ORGANIGRAMME



ORGANIGRAMME

Le Service de Prévention et de Santé au Travail de Corse-du-Sud fonctionne grâce à une collaboration étroite et quotidienne entre ses différentes équipes, qu'elles soient issues du secteur support ou de la prévention. Cette synergie vise à accompagner les employeurs dans le respect de leurs obligations réglementaires tout en veillant à la santé physique et mentale des travailleurs, en lien direct avec leurs conditions de travail.

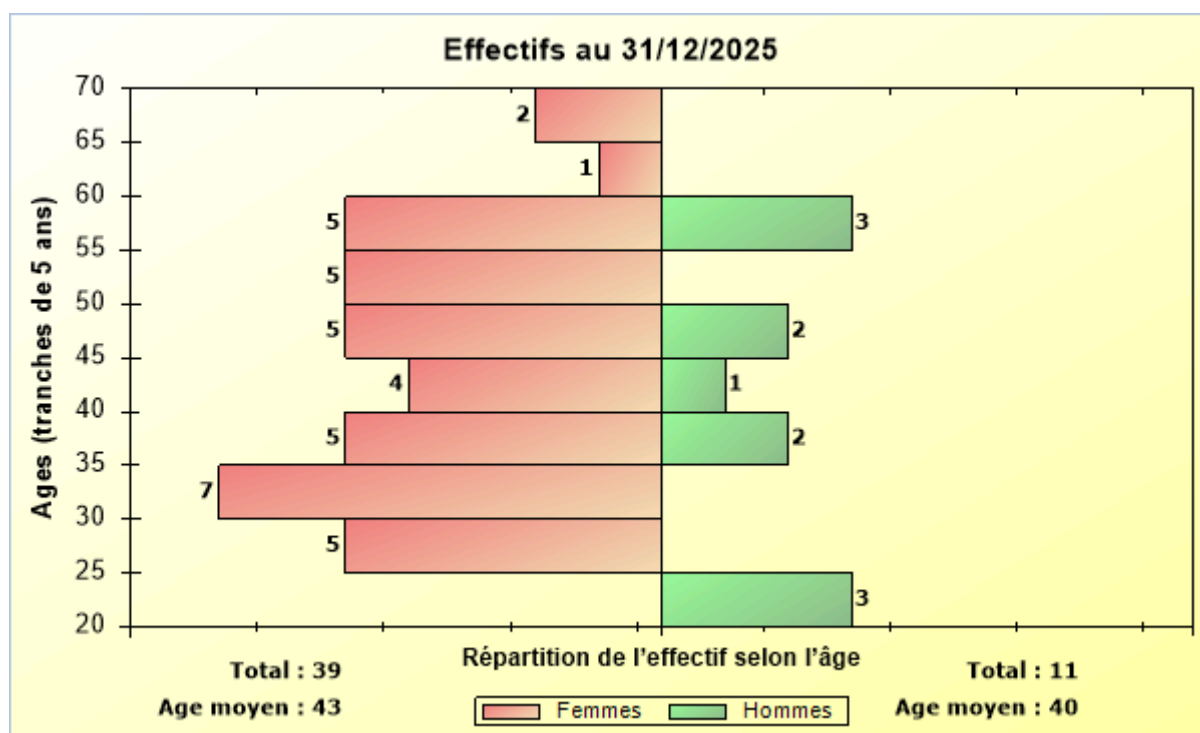
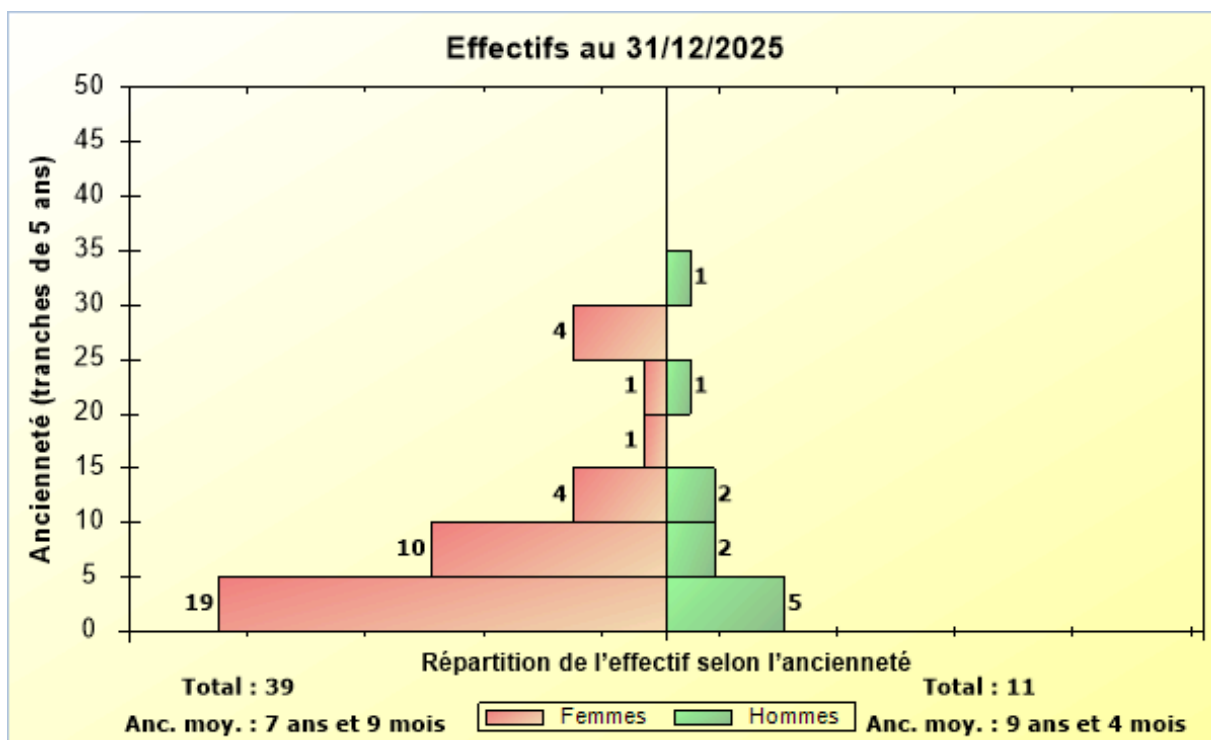
Pour cela, l'organigramme met en avant les processus et leurs interactions plutôt qu'une structure hiérarchique classique, privilégiant ainsi une approche fonctionnelle. Cette organisation souligne la volonté d'illustrer une dynamique professionnelle où chaque membre joue un rôle clé au sein d'un système intégré et coordonné.

Depuis plusieurs années, la gouvernance est assurée par un Conseil d'Administration engagé et réactif, capable de suivre les évolutions législatives et de relever les défis majeurs en matière de prévention et de santé au travail. Cette adaptabilité s'est manifestée par des décisions stratégiques telles que :

- L'adoption d'un logiciel métier innovant et performant pour optimiser les processus internes ;
- La structuration d'équipes pluridisciplinaires, composées d'un ASST/secrétaire médical et d'un infirmier en santé au travail associés à chaque médecin, ainsi que la présence d'IPRP dans tous les centres de consultation ;
- Le recrutement d'un responsable qualité et d'un responsable administratif afin de renforcer l'équipe support et d'assurer un environnement de travail sécurisé.

Enfin, il convient de souligner que le contexte économique, social et réglementaire dans lequel évoluent les SPSTI connaît de profondes mutations depuis plusieurs années, impliquant une adaptation continue des pratiques et stratégies organisationnelle.

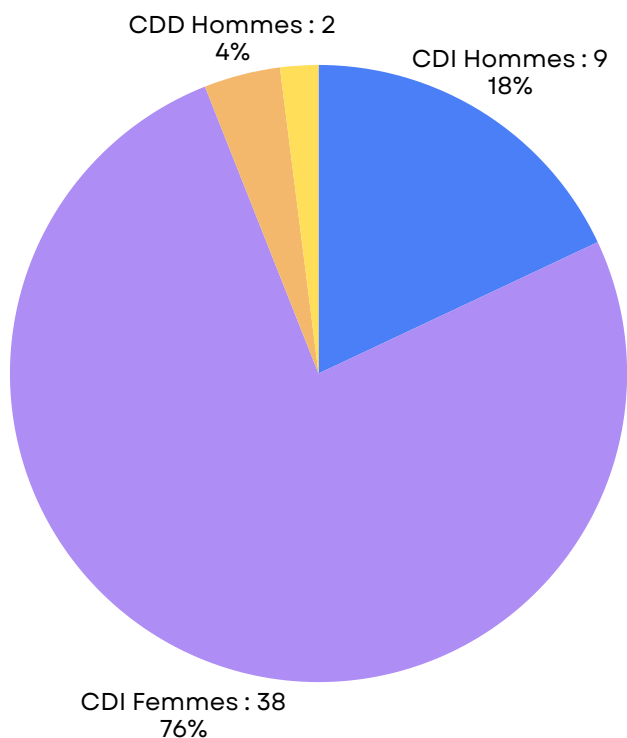




Répartition de l'effectif au 31/12/2025

Total : 50

- CDI Hommes : 9 ● CDI Femmes : 38
- CDD Hommes : 2 ● CDD Femmes : 1



Répartition de l'effectif par sexe au 31/12/2025

Catégorie	Femmes	Hommes	Total	CDI F	CDI H	Total	CDD F	CDD H	Total
Total	39	11	50	38	9	47	1	2	3

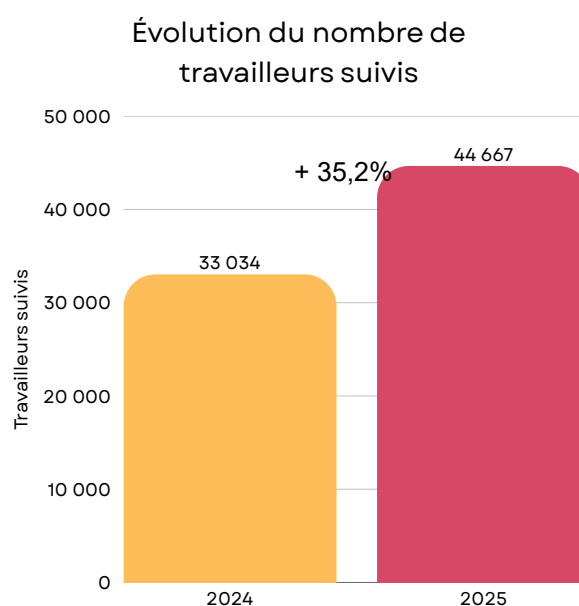
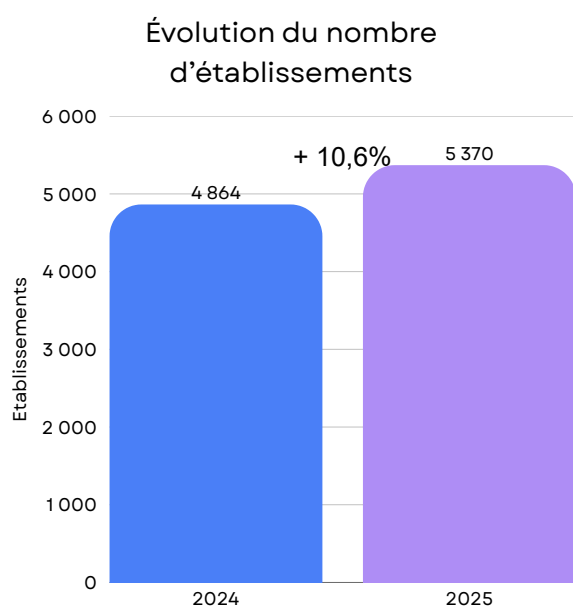
Répartition de l'effectif au 31/12/2025 et évolution N-1

Catégorie	Sexe	Total	CDI T.C	CDI T. P	CDD T.C	CDD T. P
	H	11	9	0	2	
	F	39	36	2	1	
Total période N		50	45	2	3	
	H	11	9	1	1	
	F	37	36	1		
Total période N-1		48	45	2	1	
	H			-1	1	
	F	2		1	1	
Ecart N-1 / N		2			2	

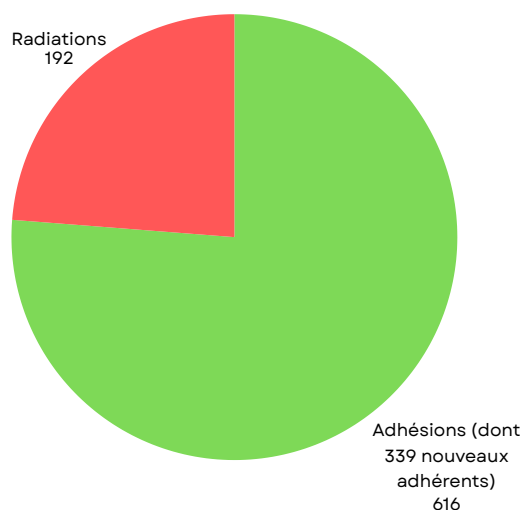
Secteur privé	2024	2025
Nombre d'adhérents en début d'année (ou à la date de déclaration des effectifs)	5 003	5 039
Nombre de travailleurs déclarés par ces adhérents en début d'année*	34 201	31 734
Nombre de nouveaux adhérents au cours de l'année	274	339
Nombre de nouveaux travailleurs au cours de l'année (des nouveaux adhérents et des adhérents présents en début d'année)*	11 385	12 933

*Tous types de contrats : CDI, CDD, Intérimaires, Saisonniers, Apprentis...

Répartition selon la taille des établissements au 31/12/2025	Nombre d'établissements	Nombre de travailleurs suivis
De 1 à 10 salariés	4 656	18 534
Dont moins de 5 salariés	3 865	11 445
De 11 à 49 salariés	630	15 640
De 50 à 199 salariés	85	8 097
De 200 à 249 salariés	3	722
De 250 à 299 salariés	2	574
300 salariés et plus	2	1 100
Total	5 378	44 667



✓ Nombre d'adhésions (y-compris réadhésions) / Nombre de radiations :



Balance globale : +3.2

Salariés avec contrats particuliers (nombre en 2025)

Saisonniers	6 206
Apprentis	1 404
Intérimaires	533
Salariés éloignés (1)	287
Salariés détachés (2)	4

(1) Travailleurs exécutant habituellement leur contrat de travail dans une entreprise autre que celle de leur employeur, ou dans un département différent de celui où se trouve l'établissement qui les emploie.

(2) Travailleurs détachés temporairement par une entreprise non établie en France.

	Des employeurs non salariés	Des travailleurs indépendants
Avez-vous mis en place un dispositif de suivi de l'état de santé ?	OUI	OUI
Si oui, combien de personnes ont été suivies par ce dispositif en 2025 ?	306	8

3. ÉTAT DE LA RÉALISATION DE L'ENSEMBLE DE L'OFFRE SOCLE DE SERVICES DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

3.1 PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

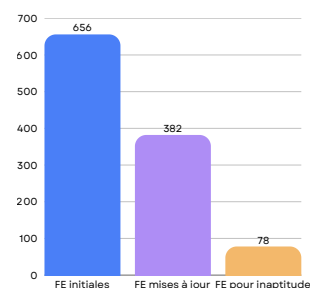
3.1.1 Chiffres clés et indicateurs

AMT réalisées en 2025 selon les types d'AMT (Thésaurus AMT moyens)	Nombre d'AMT	Nombre d'établissements bénéficiaires
Analyse	426	338
Animation de campagnes d'information et de sensibilisation (1)	345	688
Conseil	457	363
Accompagnement à la rédaction ou la mise à jour du DUERP	137	141
Fiche d'entreprise (2)	1 068	1 065
Dont FE réalisée pour les nouveaux adhérents	953	951
Métrologie	6	6
Participation au CSE / CSSCT / CLIN	88	85
Aide au suivi du plan d'action	10	11
Autre (rédaction, suivi, formation...)	1	1
TOTAL	2 538	1 648

3.1.2 Fiches d'Entreprises

✓ Nombre d'actions : fiches entreprises / an :

1068 AMT terminées, pour 1066 adhérents concernés et 14 807 salariés



Etablissements actifs au 31/12//2025	Nombre d'établissements couverts par une FE de moins de 4 ans*	Nombre de salariés couverts par une FE de moins de 4 ans*
Etablissements de 1 à 10 salariés	2 311	8 183
Etablissements de 11 à 49 salariés	510	10 229
Etablissements de 50 salariés et plus	81	9 009
TOTAL	2 902	27 421

*1ère réalisation ou mise à jour avec rédaction d'un rapport d'intervention et actions préconisées

- ✓ Nombre d'adhérents ayant transmis leur DUERP + répartition selon effectif <50 <250 >250

Nombre d'établissements ayant transmis au SPSTI au moins un DUERP ou une mise à jour de ce document en 2025

	Entreprises entre 1 et 249 salariés	Entreprises de plus de 250 salariés	TOTAL
Pour les adhérents actifs au 31/12/2025	2 277	3	2 280

3.1.3 Actions de prévention primaire (- 4 ans)

	Pour les adhérents actifs au 31/12/2025
Nombre d'établissements ayant bénéficié d'au moins une action de prévention primaire au cours des 4 dernières années	1 418
Nombre de salariés ayant bénéficié d'au moins une action de prévention primaire au cours des 4 dernières années	20 542

3.2 SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES SALARIÉS

3.2.1 Chiffres clés et indicateurs

- ✓ Nombre de dossiers médicaux identifiés par l'INS au 31/12/2025

8814

- ✓ Nombre de salariés suivis selon le type de suivi : SI, SIA, SIR (TOTAL)

Travailleurs selon le type de suivi au 31/12/2025

(Nombre de salariés)	Secteur Privé	Secteur Public
Suivi renforcé	7 913	835
Dont salariés INB / travailleurs soumis aux rayonnements ionisants	206	10
Suivi ANCIMA*	2 006	96
Suivi adapté	2 941	396
Suivi simple	31 807	1 965

*Attestation de non-contre-indication médicale à autoriser (conduite de certains équipements et réalisation de travaux sous tension ou d'opérations au voisinage de pièces nues sous tension (conformément au décret n°2025-355 du 18 avril 2025)

3.2.2 Suivi individuel Effectif /typologie des visites /vu par qui ?

- ✓ Nombre de travailleurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs visites de suivi de leur état de santé dans les 5 dernières années

Pour les salariés actifs au 31/12/2025, nombre de salariés

Dont la dernière visite date de moins de 5 ans (salariés quel que soit le type de suivi)	27 408
Hors risque particulier dont la dernière visite date de moins de 5 ans	20 180
SIA dont la dernière visite date de moins de 3 ans	1 991
SIR dont la dernière visite date de moins de 2 ans	5 237

- ✓ Nombre de travailleurs distincts vus dans l'année par rapport à l'effectif total pris en charge (sur les salariés facturés de l'année, donc y-compris intérimaires)

17053

- ✓ Nombre de visites effectuées, par catégories de visites et par qui (Médecin / Infirmier)
Nb de visites effectuées (ou %) en présentiel / en Téléconsultation

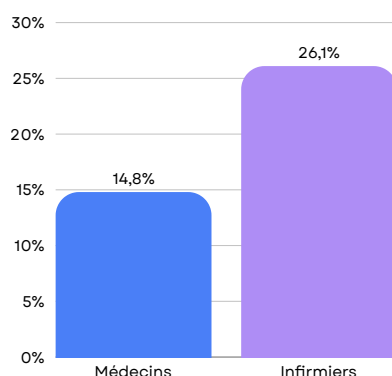
Nombre d'exams selon la nature des exams réalisés en 2025 ⁽¹⁾	Réalisés par un médecin	Réalisés par un infirmier ⁽²⁾	Total	Dont téléconsultations
Visites d'embauche	3 270	5 288	8 558	7
VIP initiales	1 733	5 288	7 021	
Examens médicaux d'embauche	1 537	0	1 537	
Visites périodiques	1 961	3 512	5 473	1
VIP périodiques	812	2 288	3 100	
Visites intermédiaires pour les SIR	21	1 224	1 245	
Examens périodiques d'aptitude	1 128	0	1 128	
Visites pour ANCIMA⁽³⁾	1 260			
Visites de pré reprise	1 571	0	1 571	9
Visites de reprise	1 985	41	2 026	16
Visites à la demande	2 236	0	2 236	18
Dont demande du salarié	388	0	388	
Dont demande de l'employeur	770	0	770	
Dont demande du médecin du travail	1 078	0	1 078	
Visites de mi-carrière	0	50	50	0
Visites post-exposition en cours de carrière	3	0	3	0
Visites post-professionnelles	0	0	0	0
Total	11 026	8 891	19 917	51
Taux d'absentéisme aux visites	15 %	26 %	20 %	

(1) Les visites réalisées pour 2 motifs (périodique ou embauche par exemple, couplées à une visite pour ANCIMA ou une visite de mi-carrière) sont à déclarer dans les 2 rubriques

(2) Les entretiens préalables à la visite du médecin ou les visites réalisées par dérogation sont à déclarer dans cette colonne

(3) ANCIMA : Attestation de non-contre-indication médicale à autoriser

✓ Pourcentage d'absentéisme aux visites



3.2.3 Conclusions du suivi individuel de l'état de santé des salariés

✓ Nombre d'examens complémentaires

Examens complémentaires en 2025

Nombre d'examens complémentaires réalisés en interne	66 322
Nombre d'examens complémentaires prescrits	1 520

✓ Nombre de conseils d'aménagements de poste proposés par les médecins du travail (nombre d'annexes 4)

1 456

aménagements de poste
(annexe 4)

✓ Nombre d'avis d'inaptitude

Nombre de conclusions d'inaptitude en 2025	428
Nombre de personnes distinctes ayant fait l'objet d'un avis d'aptitude en 2025	420
Nombre de salariés déclarés inaptes avec dispense de reclassement	285
Nombre d'inaptitudes après une visite de reprise	351

3.3 MAINTIEN EN EMPLOI / PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

3.3.1 Chiffres clés et indicateurs

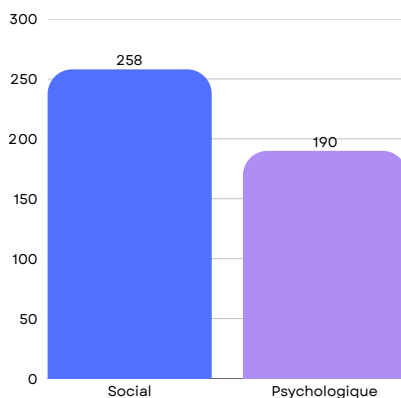
- ✓ Nombre d'entreprises adhérentes ayant bénéficié d'une sensibilisation collective au maintien dans l'emploi

134

- ✓ Nombre de participation du SPSTI à un rendez-vous de liaison

21

- ✓ Nombre d'accompagnement social ou psychologique total



- ✓ Nombre de salariés pris en charge par la Cellule PDP

64

- ✓ Nombre de travailleurs ayant bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de la PDP sur une année

2023

Nombre d'orientations vers le médecin lors d'une VIP en 2025, dont :		255
Suite à une visite d'embauche		126
Suite à une visite périodique		128
Suite à un autre type de visite		1

3.3.2 Composition et missions de la Cellule PDP

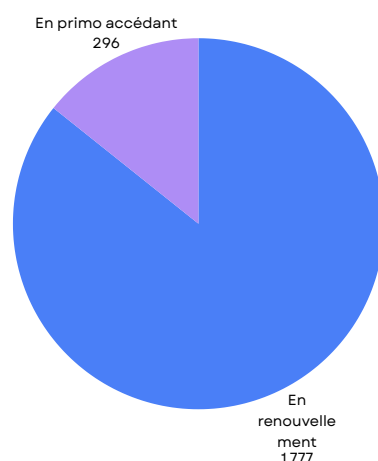
Composition de la cellule PDP (en nombre de personne ETP)	
Médecins du travail et collaborateurs médecins	0.2
IDEST	0.0
Assistants de service social	0.5
Chargés de maintien en emploi (conseillers emploi formation, chargés de mission)	0.0
Psychologues du travail	0.1
Ergonomes, conseillers en prévention des risques professionnels et autres IPRP	0.1
Assistants	0.0
Autre	0.0

3.4 OFFRE COMPLÉMENTAIRE DESTINNÉE AUX ENTREPRISES ADHÉRENTES

- ✓ Typologie des accompagnements proposés
Nombre d'entreprises en ayant bénéficié / Nombre de salariés impactés

2239

Activations noa en 2025



3.5

OFFRE SPÉCIFIQUE DESTINÉE AUX TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

(Travailleurs non salariés, auto-entrepreneurs, dirigeants sans salariés, consultants ...)



Typologie des accompagnements proposés

Nombre d'entreprises en ayant bénéficié / Nombre de salariés impactés



8 travailleurs indépendants suivis au moins 1 jour



306 dirigeants suivis au moins 1 jour



54 visites réalisées pour un dirigeant

OFFRE DE SERVICES				
	OFFRE SOCLE	OFFRE COMPLÉMENTAIRE	OFFRE SPÉCIFIQUE	
Définitions	Offre minimum de services, inclus dans la cotisation annuelle. L'entreprise devient ADHÉRENTE.	Catalogue de prestations facturées en supplément de l'offre socle ou de l'offre spécifique	Une offre de services adaptée aux indépendants, qui deviennent des AFFILIÉS.	
Prise en charge	3 axes prioritaires : - Suivi individuel de l'état de santé des salariés - Prévention des risques professionnels - Prévention de la désinsertion professionnelle	Si l'adhérent considère que l'offre socle ne lui suffit pas, on peut construire une offre supplémentaire.	Qui sont les travailleurs indépendants ? - Les professions libérales - Les entrepreneurs individuels - Les gérants non-salariés	
A noter	Les services compris dans l'offre socle sont les prestations que nous devons déployer a minima dans nos entreprises adhérentes	Notre offre complémentaire à ce jour : NOA, notre outil d'élaboration du Document Unique	Le travailleur indépendant dispose de salariés	Le travailleur indépendant ne dispose pas de salariés
Tarifs annuels	99 € HT par salarié	100 € HT	99 € HT	
Modalités	Adhésion effective sans limite de temps	Abonnement à renouveler chaque année	Affiliation à confirmer chaque année	

4. ETAT DE RÉALISATION DU PROJET DE SERVICE

4.1

PRÉSENTATION : AXES, THÉMATIQUES, COMPOSITION DU PILOTAGE

Le Projet de Service 2022-2026 définit la stratégie du SPSTI 2A pour les cinq prochaines années. Il s'inscrit dans le cadre du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens et répond aux évolutions réglementaires ainsi qu'aux besoins des entreprises adhérentes et de leurs salariés.

Il fixe les priorités d'action du Service et constitue un outil de pilotage central pour l'ensemble des équipes pluridisciplinaires.

Le projet s'articule autour de **trois axes majeurs**, validés par la Commission Médico-Technique :

Axe 1 – Prévention des risques professionnels

Renforcer la prévention primaire à travers des actions ciblées sur les risques prioritaires et les secteurs les plus exposés.

Axe 2 – Suivi de l'état de santé des travailleurs

Optimiser le suivi individuel, harmoniser les pratiques professionnelles et développer des outils facilitant la traçabilité des expositions.

Axe 3 – Prévention de la désinsertion professionnelle

Détecter précocement les situations à risque, promouvoir les dispositifs de maintien dans l'emploi et consolider les partenariats institutionnels.

Chaque axe est décliné en fiches actions opérationnelles, couvrant les thématiques suivantes :



POUR L'AXE 1

- **Prévention des troubles musculo-squelettiques**
- **Prévention des risques psychosociaux**
- **Prévention des risques dans le secteur du BTP**
- **Prévention du risque chimique**



POUR L'AXE 2

- **Suivi réglementaire des travailleurs saisonniers**
- **Harmonisation du suivi individuel et gestions des expositions**



POUR L'AXE 3

- **Repérage et suivi des situations à risque de désinsertion professionnelle**
- **Promotion de la visite de pré-reprise**
- **Accompagnement au maintien dans l'emploi (MDPH, Cap Emploi, CARSAT ...)**
- **Suivi des aménagements de poste**

La gouvernance du projet repose sur une organisation structurée et pluridisciplinaire :

Le processus d'élaboration du projet de service 2022-2026 s'est construit autour de la création d'un « groupe projet » spécifique, et d'une méthodologie claire et précise basée sur une démarche pluridisciplinaire et participative des entreprises adhérentes et de l'ensemble des acteurs du S.I.S.T 2A.

Une fois les axes définis et validés par la Commission Médico-Technique, ils ont été présentés au sein des différents centres du Service par les membres du « groupe projet ». A la suite de ces présentations, des appels à candidature ont été lancés. Chaque salarié a eu la possibilité de choisir les actions auxquelles il voulait contribuer et des groupes composés de plusieurs personnes de métiers différents, avec un pilote chargé de coordonner le groupe, se sont ainsi constitués. Ce travail d'équipe a amorcé notre démarche collective impliquant l'ensemble des « acteurs » du Service. La Commission Médico-Technique a entériné, le vendredi 17 septembre 2021, ce projet de service 2022-2026 qui ensuite a été approuvé par le Conseil d'Administration, le lundi 27 septembre 2021.

4.2 ÉTAT D'AVANCEMENT / FICHES ACTION / INDICATEURS

◆ ACTION BTP

Ce qui a été fait

Canevas travail en hauteur et sanitaires finalisés ; nombreuses visites ; forte production bruit ; 3 supports finalisés ; changement pilote fin 2025.

Ce qui est en cours

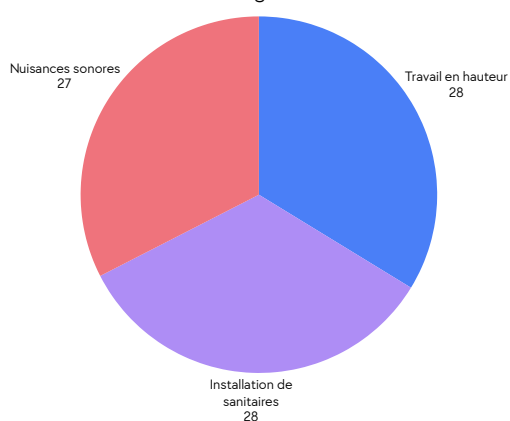
Rapports 2026 ; sensibilisations bruit.

Ce qu'il reste à faire

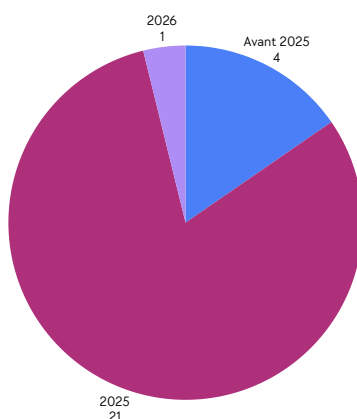
Reprioriser silice ; clarifier diffusion d'outils ; stabiliser indicateurs.

◆ LES CHIFFRES

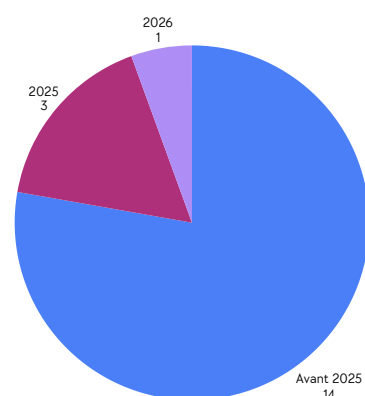
Nombre de visites sur le terrain selon la catégorie



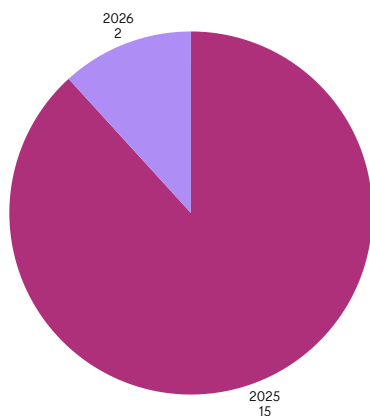
Sensibilisations au bruit



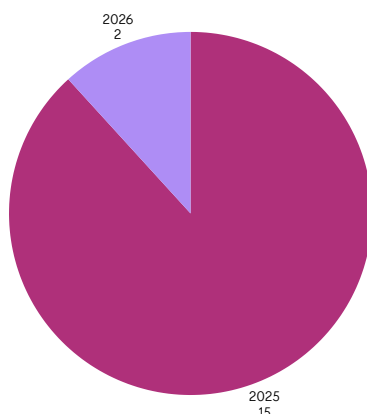
Nombre de métrologies pour le risque bruit



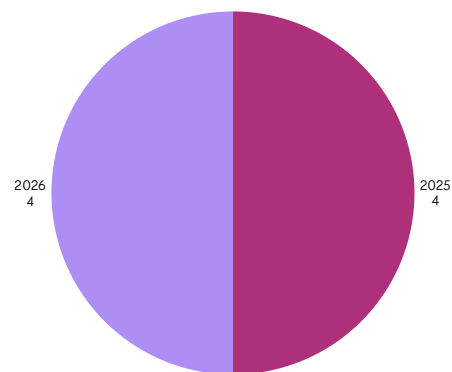
Rapports sur le travail en hauteur



Rapports sur l'installation de sanitaires de chantier



Réunions du groupe de travail



◆ ACTION SAISONNIERS

Ce qui a été fait

Procédures AFP/APP/convocations finalisées ; communication annuelle ; nombreux supports finalisés (affiches, ateliers, quizz, guide saisonniers).

Ce qui est en cours

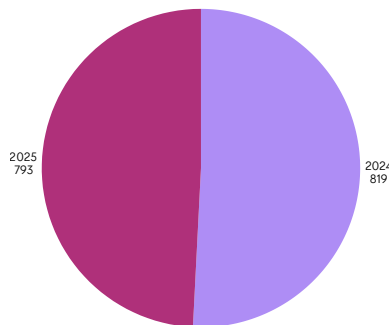
Suivi du module Padoa saisonnier ; atelier casques RV.

Ce qu'il reste à faire

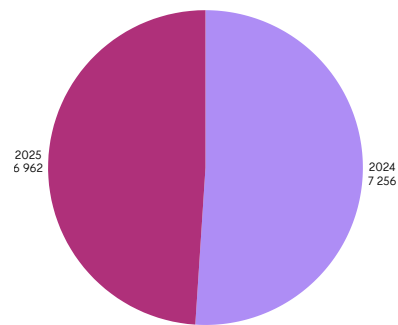
Renforcer communication amont ; optimiser planification ; améliorer accessibilité et logistique ; analyser absentéisme ; impliquer employeurs ; formats courts ; modules en ligne.

◆ LES CHIFFRES

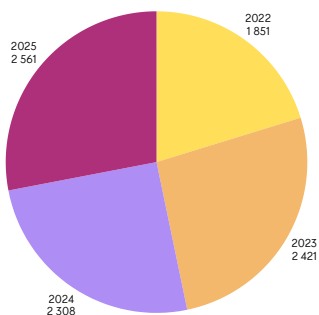
Entreprises avec des saisonniers



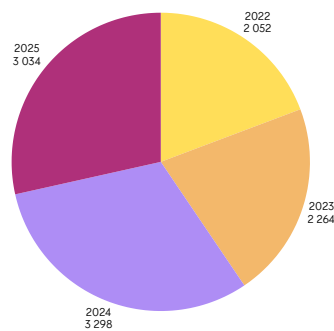
Saisonniers suivis



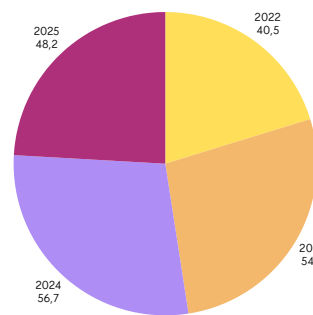
Saisonniers convoqués en visite



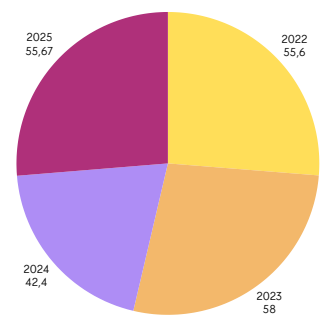
Saisonniers convoqués en AFP



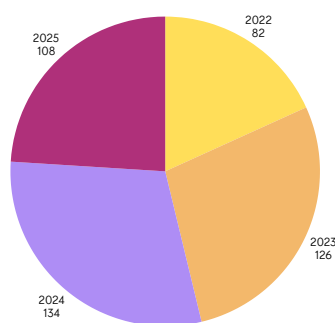
Taux d'absentéisme aux visites (%)



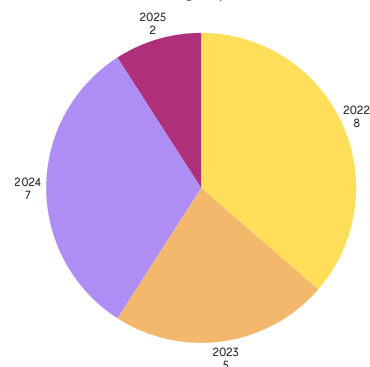
Taux d'absentéisme aux AFP (%)



Nombre de vacances AFP



Réunions du groupe de travail



◆ ACTION RISQUE CHIMIQUE

Ce qui a été fait

Formations ; mise à jour réglementaire ; définition actions par secteur ; trame visites ; accompagnements garage/coiffure/RC ; supports finalisés ; QUARKS validé.

Ce qui est en cours

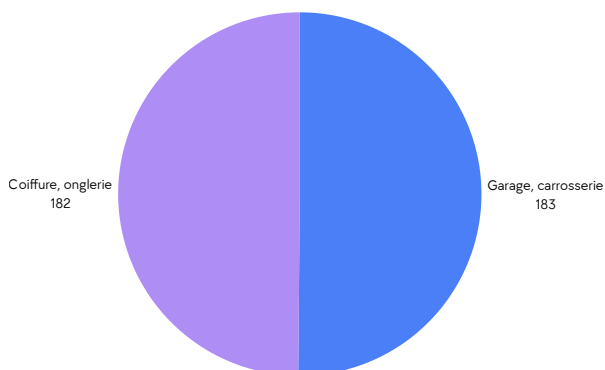
Métrologie atmosphérique ; sensibilisation nautisme ; actions RC général ; montées en compétence.

Ce qu'il reste à faire

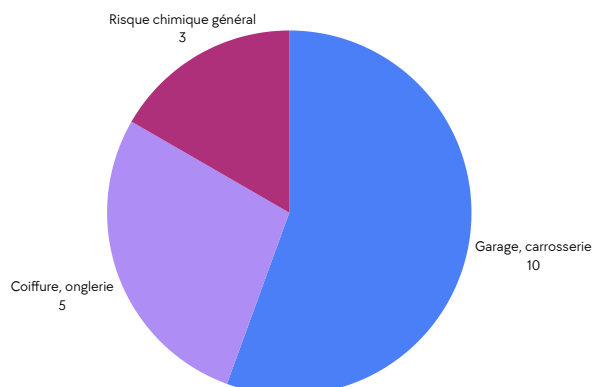
Exploitation retours adhérents ; statistiques complètes par secteur ; finalisation nautisme 2026 ; stabilisation pilotage.

◆ LES CHIFFRES

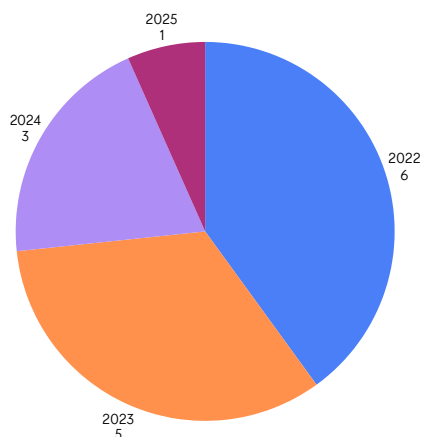
Actions en milieu du travail



Supports et outils créés



Réunions du groupe de travail



◆ ACTION TMS

Ce qui a été fait

Audit existant ; états des lieux GD/HCR/nettoyage/médico-social ; catalogues finalisés (GD, HCR, nettoyage) ; 2 salons HCR ; nombreuses fiches pratiques.

Ce qui est en cours

Catalogue médico-social ; visites terrain ; suivi d'actions.

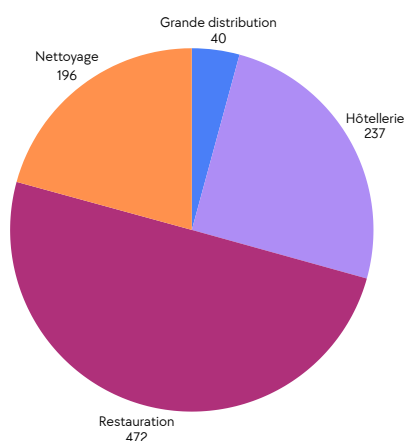
Ce qu'il reste à faire

Mesure de satisfaction ; indicateurs homogènes ; finalisation secteur transport/logistique.

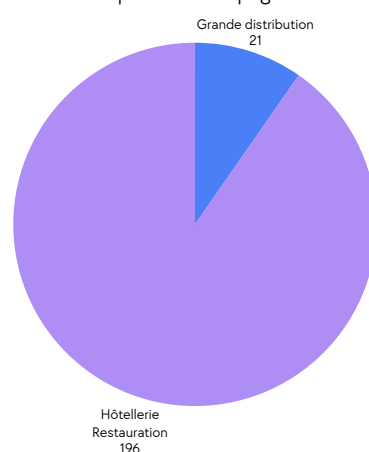
◆ LES CHIFFRES

Entreprises concernées par le risque

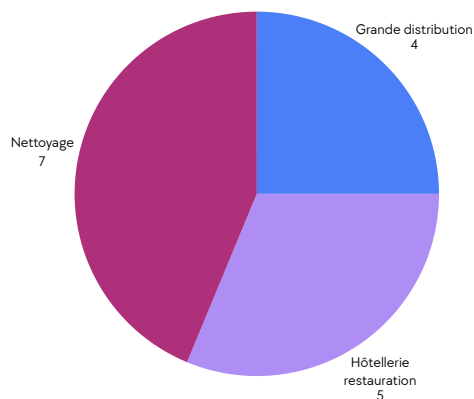
TMS



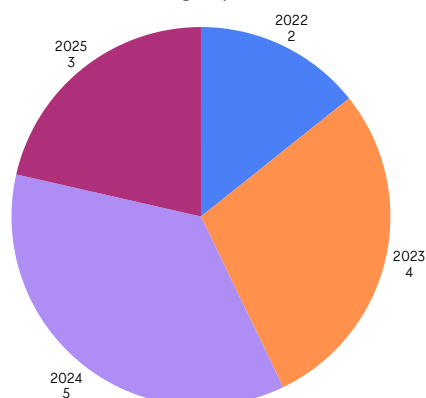
Entreprises accompagnées



Supports et outils créés



Réunions du groupe de travail



◆ ACTION RPS

Ce qui a été fait

Module RPS intégré à la fiche entreprise ; sensibilisations finalisées : gestion de conflits et 1000 bornes ; changement de pilote en 2024.

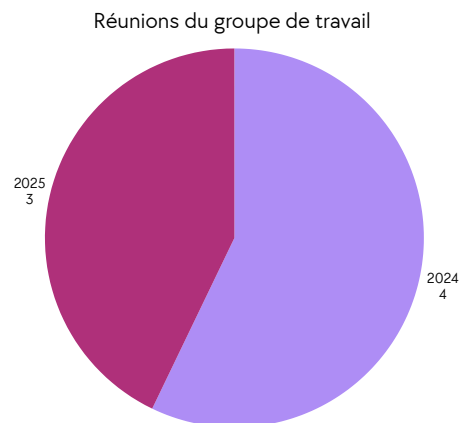
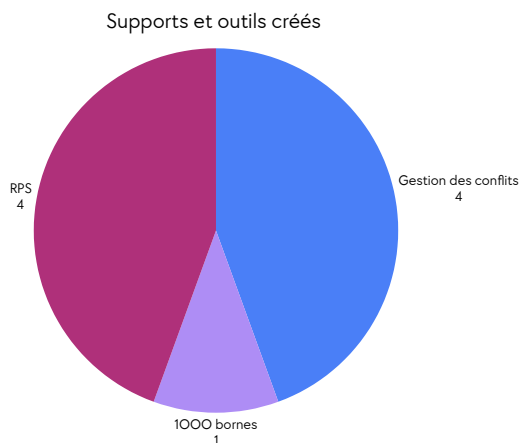
Ce qui est en cours

Sensibilisation RPS en attente de validation ; indicateurs organisationnels ; communication prévue en 2026.

Ce qu'il reste à faire

Dossier commun ; boîte à outils ; uniformisation méthodologique ; communication externe ; structuration des indicateurs.

◆ LES CHIFFRES



◆ ACTION PDP

Ce qui a été fait

Analyse données (02/02/2026) ; flyers ; supports internes ; nombreuses actions d'info 2025 ; concertations régulières (Cap Emploi, MDPH, CARSAT).

Ce qui est en cours

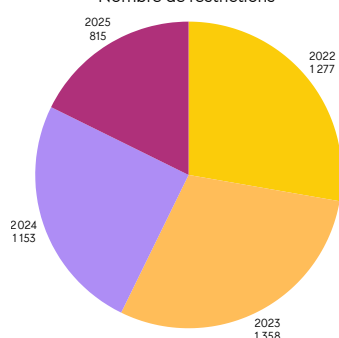
Communication ; concertations ; suivis 6 et 12 mois ; montée en compétences ; repérage précoce.

Ce qu'il reste à faire

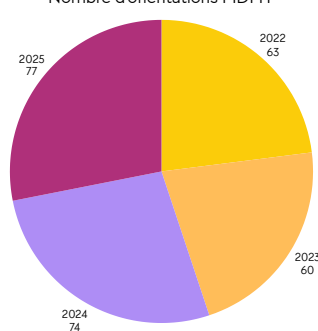
Procédure accueil ; procédure alerte ; support FE ; aide AT-MP ; outil qualitatif pérenne ; dossiers PDP-RTH ; repérage précoce structuré.

◆ LES CHIFFRES

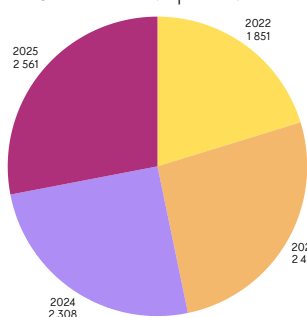
Nombre de restrictions



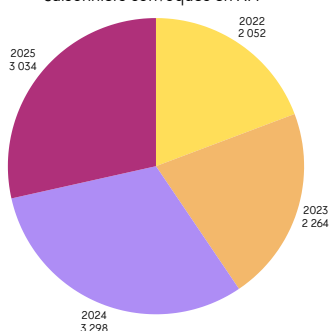
Nombre d'orientations MDPH



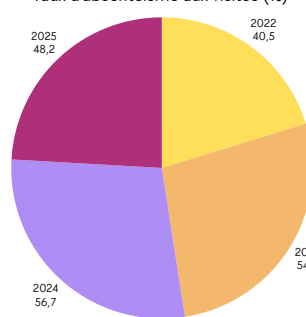
Saisonniers convoqués en visite



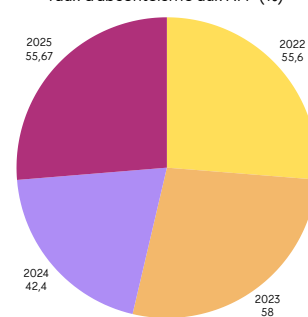
Saisonniers convoqués en AFP



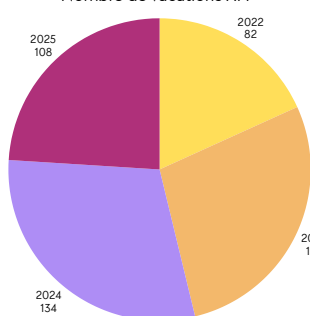
Taux d'absentéisme aux visites (%)



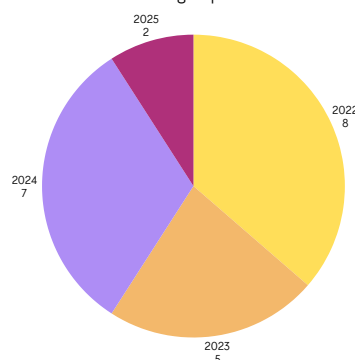
Taux d'absentéisme aux AFP (%)



Nombre de vacances AFP



Réunions du groupe de travail



Les solutions numériques déployées au sein du SPSTI 2A assurent une gestion harmonisée et cohérente entre les ressources humaines, l'activité métier et la comptabilité.

- **Les outils RH**

Lucca constitue la plateforme pivot permettant de centraliser l'ensemble des données relatives aux salariés et d'automatiser des processus essentiels tels que la gestion des absences, le suivi des temps de formation, les notes de frais ou encore la mise à disposition des bulletins de paie. Son rôle dépasse la simple gestion administrative puisqu'il assure également la collecte, le contrôle et le transfert en temps réel des informations nécessaires à l'établissement de la paie.

Après vérification, ces données sont automatiquement synchronisées avec Silae, qui les intègre afin d'alimenter les éléments variables de paie et de garantir une parfaite concordance entre la gestion RH et le traitement de la paie. L'interconnexion entre Lucca et Silae constitue ainsi un socle fiable et structuré pour la gestion administrative et salariale.

- **Les outils métiers**

Les solutions métiers viennent enrichir cet écosystème numérique. Padoa joue un rôle déterminant dans le suivi médical des salariés en reliant de manière sécurisée employeurs, salariés et professionnels de santé. Les informations qu'il recueille facilitent la mise à jour des dossiers médicaux, la planification des visites et la prévention des risques professionnels, tout en produisant les données nécessaires à la facturation liée à l'activité de notre association.

Urbest est une plateforme collaborative de gestion de maintenance qui centralise les demandes, coordonne les interventions et facilite la communication entre la Direction, le service administratif et les salariés. Elle permet de gagner du temps grâce à l'automatisation des demandes et propose une meilleure visibilité sur l'ensemble des actions en cours. Les problématiques et informations remontées par les salariés servent de base à la création de bons de commande ou d'interventions destinés à nos fournisseurs et prestataires, qui émettent ensuite une facturation transmise directement dans Zeendoc.

- **Les outils comptables**

La dimension comptable repose sur des outils complémentaires qui assurent la consolidation, la traçabilité et la cohérence de l'ensemble des flux financiers.

Sage occupe une position centrale en permettant de suivre l'intégralité du cycle comptable et commercial, depuis la commande jusqu'à la facturation, tout en intégrant automatiquement des données provenant de différentes sources externes.

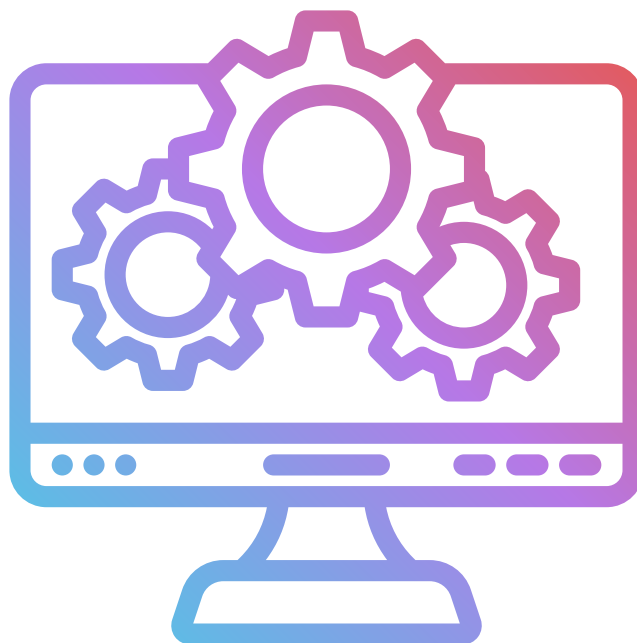
Zeendoc complète cet environnement en centralisant les documents relatifs à la comptabilité fournisseurs grâce à l'intégration systématique des factures, ce qui garantit un traitement conforme, structuré et parfaitement traçable.

Les écritures issues de la paie, générées par Silae, rejoignent également la comptabilité afin d'assurer une intégration automatisée et cohérente entre les données salariales et les données financières.

Enfin les informations de Padoa sont ensuite intégrées dans le système comptable, permettant ainsi une articulation fluide entre l'activité métier et la gestion financière.

Par conséquent, l'ensemble de ces outils interagit de manière parfaitement complémentaire, chacun conservant sa spécialité tout en alimentant un flux d'informations uniforme, sans ressaisie. Cette interconnexion offre une vision globale, fiable et centralisée du fonctionnement de l'organisation, constituant ainsi un véritable levier d'efficacité, de cohérence et de sécurisation des processus internes.

Bien que ce système soit éprouvé et performant, des contrôles systématiques restent néanmoins réalisés afin de prévenir toute erreur et de garantir une fiabilité maximale des données.



4.4

COMMUNICATION : SITE WEB, RÉSEAUX SOCIAUX, NEWSLETTERS, SALONS, MÉDIAS ...

4.4.1 Le SPSTI 2A, ses partenaires et le réseau Présanse

Les 25 et 27 mars derniers, à l'occasion des Rencontres Santé-Travail 2025, le SPSTI 2A organisait deux événements à Porto-Vecchio et Ajaccio, pour la promotion de l'activité physique et sportive en entreprise.

Ces deux journées de partages ont permis à nos partenaires, nos adhérents et leurs salariés de pratiquer des activités ludiques pour promouvoir le sport en entreprise et ce, au travers d'un parcours initiatique qui proposait des "échauffements et étirements", une activité "pilates", un point "diététique et nutrition" ainsi que la découverte d'une activité ludique. C'était la Fédération Française du Sport en Entreprise pour Ajaccio qui initiait les participants au rugby à 5, les Porto-Vecchiaïes quant à eux s'initiaient à la marche nordique.



Retour sur les Rencontres Santé-Travail 2025 et nos événements :
"Bougez avec votre entreprise et le SPSTI 2A !"



Service de Prévention et de Santé au Travail • Vous • ...
2A
 SPSTI 2A
 11 mois • 6

#RST2025 Rencontres Santé-Travail 2025 : "Bougez avec votre entreprise et le SPSTI 2A !"

La prévention de la santé par l'activité physique et sportive est une réalité. C'est également une formidable opportunité pour les entreprises, tant les bénéfices de l'activité physique sur le bien-être au travail des salariés sont significatifs : réduction de l'absentéisme, amélioration de la cohésion d'équipe et augmentation de la productivité.

👉 Alors, pourquoi ne pas intégrer l'activité physique et sportive directement au sein de votre environnement professionnel ?

🎯 Dans le cadre des Rencontres Santé-Travail 2025 organisées par le réseau Présanse, votre service de prévention et de santé au travail, en collaboration avec ses partenaires, propose des ateliers de sensibilisation dédiés au sport et à l'activité physique pour vous et vos salariés.

📅 Engagez-vous dans cette démarche et rejoignez-nous le mardi 25 mars 2025 à Porto-Vecchio et le jeudi 27 mars à Ajaccio pour deux après-midis de découverte et de partage autour du sport. Ces événements vous permettront, ainsi qu'à vos salariés, de participer à un parcours initiatique d'environ une heure.

📌 Au programme :
 Echauffement / Etirements
 Yoga / Pilates
 Nutrition / Diététique
 Atelier «surprise» avec découverte d'une activité ludique

Lire notre article : <https://lnkd.in/dG3Zxk8k>

📱 Scannez le QR Code pour vous inscrire et/ou inscrire vos salariés aux ateliers

BOUGEZ AVEC VOTRE ENTREPRISE
 (Inscriptions Porto-Vecchio)

BOUGEZ AVEC VOTRE ENTREPRISE
 (Inscriptions Ajaccio)



Service de Prévention et de Santé au Travail • Vous ...
2A
SPSTI 2A
11 mois • 🌐

#RST2025 On bouge avec notre entreprise cet après-midi au CSJC à Ajaccio
👉 on vous y attend jusqu'à 17h00 📍 Présanse MEDEF CORSICA
Fédération Française du Sport d'Entreprise-FFSE



Service de Prévention et de Santé au Travail • Vous ...
2A
SPSTI 2A
11 mois • 🌐

#RST2025 En compagnie de nos partenaires le MEDEF CORSICA
la Fédération Française du Sport d'Entreprise-FFSE et de l'AGENCE
REGIONALE DE SANTE CORSE en la personne de Monsieur Philippe ... plus



Service de Prévention et de Santé au Travail • Vous ...
2A
SPSTI 2A
11 mois • 🌐

#RST2025 Rencontres Santé-Travail ... Dernier jour de cette semaine de
promotion de l'activité physique et sportive en entreprise 🏃 et dernier
exercice à reproduire au bureau ou ailleurs 🏠 pour rester en forme !



Présanse Paca-Corse - Prévention et santé au travail
4 280 abonnés
11 mois • 🌐

🎉 Clôture de la série "On bouge au travail" ! 🎉

À l'occasion de cette dernière journée des 6e Rencontres Santé-
Travail du réseau Présanse, nous vous proposons le dernier ... plus



Service de Prévention et de Santé au Travail • Vous ...
2A
SPSTI 2A
11 mois • 🌐

#RST2025 En direct du CSJC à Ajaccio pour partager un moment de
convivialité en présence de nos intervenants pour la promotion de la
pratique physique et sportive au travail 🏃 📍 Présanse MEDEF CORSICA
Fédération Française du Sport d'Entreprise-FFSE



4.4.2 La communication réalisée en 2025

Le site internet

En 2025, après avoir été repensé en 2023 puis entièrement mis à jour et enrichi en 2024, le site internet du SPSTI 2A a continué d'être actualisé afin de maintenir la conformité aux exigences de la certification et de proposer des contenus toujours plus variés sur la prévention.



15 janvier 2025

Journée de cohésion pour les équipes du SPSTI 2A

Toutes nos équipes du SPSTI 2A étaient réunies la semaine dernière à l'occasion d'une journée de cohésion, à l'initiative de notre Président Monsieur Maurice PLASANT et en présence des membres du Conseil d'Administration de notre association ayant répondu à l'invitation.

Cette journée était aussi l'occasion pour notre Président de présenter ses vœux aux équipes et d'échanger sur les défis relevés au cours de l'année 2024 et notamment la mise en place de notre démarche d'amélioration continue, enjeu pour l'obtention prochaine en 2025 de la certification, voulue par le Gouvernement pour tous les Services de Prévention et de Santé au Travail.

Les équipes pluridisciplinaires, habituées à travailler dans leurs centres respectifs, ont pu échanger ensemble sur leurs pratiques dans une ambiance détendue et conviviale.



5 février 2025

Replay webinar "IA : enjeux et impacts sur la santé au travail"

Avec l'arrivée de l'intelligence artificielle (IA), les entreprises connaissent des évolutions importantes et de nouvelles opportunités, notamment en ayant la possibilité d'automatiser de plus en plus de tâches. Mais le recours à l'IA suscite également des difficultés, avec des risques professionnels, en particulier des risques psychosociaux : les travailleurs peuvent par exemple se sentir moins utiles, voire dévalorisés.

Les changements sont profonds et l'accompagnement est nécessaire pour ne pas laisser s'installer de nouvelles sources de mal-être professionnel.

Avec notre webinar, nos experts vous proposent de faire le point sur l'IA, ses apports et ses limites pour le bien-être au travail, tout en listant les points de vigilance.



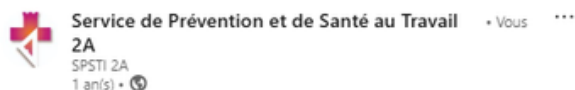
24 février 2025

Rencontres Santé-Travail 2025 : participez à notre défi sportif connecté !

A l'occasion de la 6e édition des Rencontres Santé-Travail du réseau Présanse, qui auront lieu du 24 au 28 mars 2025, les services de prévention et de santé au travail de Présanse Paca-Corse invitent leurs entreprises adhérentes (employeurs et salariés) à participer gratuitement à un challenge connecté sportif et solidaire.

4.4.3 Actualités institutionnelles - vie du service

En 2025, le SPSTI 2A a également assuré une communication régulière autour de la vie du service et de ses évolutions, via des publications dédiées sur ses réseaux sociaux. Ces contenus ont permis d'informer rapidement nos adhérents et partenaires sur des sujets structurants tels que la participation à des actions de santé publique (ex. mobilisation autour du Médicobus), le renforcement des équipes à travers des campagnes de recrutement, ainsi que les informations pratiques liées à l'organisation du service (ex. déménagement / nouveaux locaux et mise à jour des coordonnées). Cette communication "institutionnelle" vise à garantir une information claire, accessible et à jour, au service de la continuité et de la qualité de l'accompagnement proposé par le SPSTI 2A.



#RECRUTEMENT Le SPSTI 2A agrandit son équipe d'Ajaccio ! 🎉👥

Envie de rejoindre nos équipes pluridisciplinaires de prévention et de santé au travail ?

👉 Vous êtes Infirmier(e) en Santé au Travail (IDEST) ou Infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat prêt(e) à intégrer le parcours de formation, venez enrichir notre équipe d'Ajaccio, 🏡
👉 Vous êtes Médecin du Travail ou souhaitez intégrer le cursus de Collaborateur Médecin, nous avons besoin de vous pour étoffer nos effectifs ! 👤👤

📄 Pour postuler et venir nous rencontrer, déposez votre CV à l'adresse suivante : recrutement@spsti2a.com

**NOUS
RECRUTONS**



Service de Prévention et de Santé au Travail

2A

SPSTI 2A

1 an(s) • Modifié •

#Médicobus Après le lancement ce mardi du Médicobus dans la région du Taravo et du Haut Taravo, la presse donne la parole à Monsieur Philippe MORTEL, directeur de cabinet de l'Agence Régionale de Santé de Corse.

👤 Le SPSTI 2A a répondu présent pour la mise à disposition de ses ressources matérielles et humaines en fournissant l'une de ses unités mobiles ainsi que le chauffeur, comme il l'avait fait lors de la période Covid avec le vaccibus qui sillonnait déjà nos routes.

👉 Parce que nos missions de prévention et de santé au travail passent aussi par notre mission de santé publique lorsque les contextes le nécessitent.



Service de Prévention et de Santé au Travail

2A

SPSTI 2A

10 mois •

#DEMEMAGEMENT C'est AUJOURD'HUI ! 📅 Lundi 5 mai 2025

👋 Nous avons le plaisir de vous accueillir à partir d'aujourd'hui, dans de nouveaux locaux, à l'adresse suivante : 📍👉👉👉

📍 Lieu-dit Tivaro
Route Vincentellu d'Istria
20137 Porto-Vecchio
(face au Crédit Mutuel des Quatre Chemins)

📅 N'oubliez pas de mettre à jour vos infos !

Nous avons hâte de vous y retrouver, dans un espace encore plus adapté à vos besoins.

#SantéAuTravail #Prévention #CorseDuSud #PortoVecchio #SPSTI



Journées de la Sécurité Routière au Travail 2025

Dans le cadre des Journées de la Sécurité Routière au Travail 2025, le SPSTI 2A s'est mobilisé pour sensibiliser les employeurs et les salariés aux risques liés aux déplacements professionnels et non professionnels. Cette action a été relayée tout au long de l'événement via nos réseaux sociaux, afin d'informer nos adhérents et de faciliter les inscriptions. Nos équipes ont accompagné les participants à travers plusieurs ateliers de prévention (quiz, visionnage de vidéos de sensibilisation, parcours de simulation), permettant de renforcer la prise de conscience autour des comportements à risque, notamment en lien avec la conduite.

Cette édition a également été l'occasion de s'appuyer sur des partenariats locaux, notamment avec Guida Corsa, proposant un simulateur de conduite à deux roues intégré au parcours de formation, et de valoriser une démarche collective au service de la prévention du risque routier en entreprise.



Série “Le saviez-vous ?” – Ressources Présanse / Présanse Paca-Corse

Dans une démarche de communication pédagogique et de proximité, le SPSTI 2A a également relayé en 2025 la série de publications « Le saviez-vous ? », issue des ressources mutualisées du réseau Présanse / Présanse Paca-Corse. Ces posts, diffusés sur nos réseaux sociaux, ont permis de mieux faire connaître nos missions et nos services auprès des employeurs et des salariés, en mettant en avant de manière simple et accessible des sujets concrets liés à la prévention, au suivi de l'état de santé et au maintien en emploi. Cette série a notamment valorisé le rôle de l'équipe pluridisciplinaire (ex. accompagnement social, prévention de la désinsertion professionnelle, dispositifs mobilisables), tout en renforçant la compréhension des démarches possibles et des interlocuteurs au sein du service.

Service de Prévention et de Santé au Travail • Vous

2A
SPSTI 2A
7 mois •

Le saviez-vous ?

Votre service de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI) assure un suivi post-exposition pour les salariés ayant été exposés à des risques professionnels au cours de leur carrière.

- Deux types de visites sont possibles :
- La visite post-exposition, quand l'exposition à un risque particulier cesse (amiante, plomb, CMR, etc.).
- La visite de fin de carrière, organisée au moment du départ en retraite pour établir un état des lieux des expositions.
- Ces visites sont réalisées par le médecin du travail, qui peut mettre en place une surveillance post-professionnelle si nécessaire, en lien avec le médecin traitant et la Sécurité sociale.
- Employeurs : pensez à informer votre SPSTI lorsqu'un salarié concerné part à la retraite
- Envie d'en savoir plus ?
- Abonnez-vous à notre page pour suivre tous nos conseils prévention et découvrir l'offre sociale des SPSTI.

#EventSanitéTravail #avisPostExposition #FinDeCarrière

Service de Prévention et de Santé au Travail • Vous

2A
SPSTI 2A
7 mois •

Le saviez-vous ?

Votre service de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI) peut réaliser des études météorologiques directement dans votre entreprise !

Objectif : mesurer les risques professionnels pour mieux les prévenir.

Nos experts évaluent des paramètres essentiels comme :

- Température
- Qualité de l'air
- Bruit
- Luminosité
- Substances chimiques
- Vibrations

Autant de facteurs qui peuvent impacter la santé et la sécurité de vos salariés.

Ces mesures permettent de mettre en place des actions de prévention ciblées, adaptées à votre environnement de travail.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Abonnez-vous à notre page pour découvrir l'ensemble des services proposés par les SPSTI !

#EventSanitéTravail #MesuresMétéorologiques #RisquesProfessionnels #SPSTI #SanitéAuTravail #Employeurs #Salariés #SécuritéAuTravail #QVET

Service de Prévention et de Santé au Travail • Vous

2A
SPSTI 2A
6 mois •

Le saviez-vous ?

Votre SPSTI propose aussi un accompagnement social pour prévenir la désinsertion professionnelle.

- Que vous soyez salarié en difficulté ou employeur confronté à une situation complexe, l'assistance sociale du travail est là pour :
- Vous aider dans vos démarches avec les organismes concernés.
- Identifier les dispositifs mobilisables (formation, RQTH, essai encadré, etc.).
- Vous accompagner pour adapter le poste de travail.
- Soutenir les salariés dont la situation personnelle impacte la vie professionnelle.
- Cet accompagnement s'effectue sur demande du médecin du travail en lien avec l'équipe pluridisciplinaire du SPSTI.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Abonnez-vous à notre page pour découvrir tous les services proposés par les SPSTI !

#AccompagnementSocial #DésinsertionProfessionnelle #MaintienEnEmploi

Service de Prévention et de Santé au Travail • Vous

2A
SPSTI 2A
7 mois •

Le saviez-vous ?

En cas d'événement grave sur le lieu de travail (accident mortel, suicide, catastrophe, agression...), votre service de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI) peut intervenir rapidement pour vous accompagner.

- Les équipes pluridisciplinaires (médecins, infirmiers, psychologues...) des SPSTI peuvent :
- Soutenir les salariés victimes ou témoins.
- Aider l'employeur à gérer la crise et rétablir un climat serein.
- Participer à une cellule de crise.
- Et même analyser les causes de l'événement pour éviter qu'il ne se reproduise.
- Un accompagnement humain et technique, pour préserver la santé mentale des équipes et renforcer la prévention.
- Pour en savoir plus sur l'ensemble de nos services, abonnez-vous à notre page !

#PreventionSanitéTravail #SantéMentale #EvénementGrave

Service de Prévention et de Santé au Travail • Vous

2A
SPSTI 2A
7 mois •

Le saviez-vous ?

Votre service de prévention et de santé au travail peut vous accompagner suite à un événement grave.

Service de Prévention et de Santé au Travail • Vous

2A
SPSTI 2A
7 mois •

Le saviez-vous ?

Votre service de Prévention et de Santé au Travail interentreprises (SPSTI) crée et met à jour votre fiche d'entreprise !

Ce document réglementaire est essentiel pour évaluer les risques professionnels auxquels vos salariés sont exposés, et il inclut aussi des préconisations pour améliorer les conditions de travail.

Grâce aux visites de ses équipes dans votre entreprise et aux informations collectées, votre SPSTI vous aide à protéger vos salariés et à prévenir les accidents et maladies professionnelles.

Vous souhaitez en savoir plus sur nos services ?

Abonnez-vous à notre page pour rester informé et bénéficier de conseils pour une meilleure santé et sécurité au travail !

#PreventionSanitéTravail #FicheEntreprise #SPSTI

Service de Prévention et de Santé au Travail • Vous

2A
SPSTI 2A
10 mois •

Le saviez-vous ?

La visite de mi-carrière concerne tous les travailleurs autour de 45 ans.

Cette visite permet de :

- Renforcer la prévention en tenant compte de l'âge et de l'état de santé du salarié.
- Évaluer l'adaptation du poste de travail aux capacités du salarié et aux risques auxquels il est exposé.
- Sensibiliser aux enjeux du vieillissement au travail et à la prévention des risques professionnels.
- C'est une opportunité pour les employeurs et salariés de s'assurer que la carrière professionnelle se poursuit en toute santé et sécurité.
- Vous souhaitez en savoir plus sur nos services ?
- Abonnez-vous à notre page et découvrez comment vos Services de Prévention et de Santé au Travail interentreprises (SPSTI) vous accompagnent tout au long de votre carrière !

#VisiteDeMiCarrière #SanitéAuTravail

Service de Prévention et de Santé au Travail • Vous

2A
SPSTI 2A
7 mois •

Le saviez-vous ?

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) est obligatoire pour toutes les entreprises, dès l'embauche du premier salarié !

En tant qu'employeur, vous pouvez compter sur votre Service de Prévention et de Santé au Travail interentreprises (SPSTI) pour vous accompagner dans la rédaction de ce document clé !

Penser à conserver votre DUERP et ses versions antérieures pendant 40 ans et n'oubliez pas de les transmettre à votre SPSTI.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Abonnez-vous à notre page pour rester informé sur les services de prévention et santé au travail !

#PreventionSanitéTravail #DUERP #RisquesProfessionnels

Service de Prévention et de Santé au Travail • Vous

2A
SPSTI 2A
10 mois •

Le saviez-vous ?

La visite d'embauche est obligatoire pour tous les salariés !

Cette visite permet de :

- Assurer que le poste ne présente pas de risques pour la santé du salarié.
- Informar sur les risques éventuels liés au poste et le suivi médical nécessaire.
- Sensibiliser aux moyens de prévention à mettre en place.

Selon l'exposition aux risques professionnels (amiante, agents toxiques, etc.), il peut s'agir d'une visite d'information ou d'un examen médical d'aptitude avec un suivi renforcé.

Vous souhaitez en savoir plus sur nos services ?

Abonnez-vous à notre page pour découvrir comment votre Service de Prévention et de Santé au Travail interentreprises (SPSTI) vous accompagne à chaque étape !

#EventSanitéTravail #VisiteEmbauche

Service de Prévention et de Santé au Travail • Vous

2A
SPSTI 2A
10 mois •

Le saviez-vous ?

Votre SPSTI vous conseille pour la rédaction de votre Document Unique.

Service de Prévention et de Santé au Travail • Vous

2A
SPSTI 2A
7 pages

Le saviez-vous ?

La visite d'embauche concerne tous les salariés.

Journées de Santé au Travail (JST) 2025 – Participation du SPSTI 2A

En 2025, le SPSTI 2A a participé aux Journées Santé Travail (JST), temps fort national du réseau dédié aux échanges autour des enjeux actuels de la prévention et de la santé au travail. Cette participation a permis de contribuer aux réflexions menées lors des conférences et débats, notamment sur la place et la contribution des SPSTI face aux évolutions du monde du travail, et de valoriser l'engagement du service au sein du réseau Présanse / Présanse Paca-Corse. À travers cette présence, le SPSTI 2A affirme sa volonté de s'inscrire dans une dynamique collective, de partager les bonnes pratiques et de renforcer la visibilité des actions de prévention menées au service des employeurs et des salariés.



Service de Prévention et de Santé au Travail
2A
SPSTI 2A
5 mois • Modifié •

#JST2025 Quatrième et dernière session d'échanges cet après-midi.

La discussion se portera sur la prévention et la prise en compte des maladies chroniques et du cancer par les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises.

Au pupitre notamment le Professeur Fabrice Barlesi, directeur général de l'Institut Gustave Roussy (premier centre de lutte européen contre le cancer) qui abordera le sujet du cancer et de sa prise en charge dans nos environnements de travail et pour le maintien en emploi.



Service de Prévention et de Santé au Travail
2A
SPSTI 2A
5 mois •

#JST2025 Au cœur des missions des Services de Prévention et de Santé au Travail, la prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien en emploi traitent aussi de santé mentale. ... plus



Service de Prévention et de Santé au Travail
2A
SPSTI 2A
5 mois •

#JST2025 On se retrouve ce matin pour cette deuxième journée de conférence aux Journées Santé Travail.

Aujourd'hui les intervenants portent la réflexion sur le vieillissement et ses enjeux.

Nous essaierons de comprendre en quoi les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises ont un rôle à jouer, tout au long de notre vie.

Présanse Présanse Paca-Corse - Prévention et santé au travail



Service de Prévention et de Santé au Travail
2A
SPSTI 2A
5 mois •

#JST2025 Journées Santé Travail 2025 : Pratiques et contributions des SPSTI au regard des enjeux de société

Comme chaque année, le SPSTI 2A assistera aux prochaines Journées Santé Travail de Présanse qui se tiendront les 7 et 8 octobre 2025, au Grand-Hôtel à Paris.

Pour rappel, Présanse est l'association nationale qui regroupe près de 160 services de prévention et de santé au travail interentreprises dans toute la France.

Monsieur Maurice PLAISANT, président du SPSTI 2A, n'est autre que le président de cette association nationale qui a pour but de représenter les SPSTI de toute la France auprès du Gouvernement, des institutions et des divers partenaires sociaux et économiques. Le but étant de faire valoir la réalité du fonctionnement des opérateurs que sont les SPSTI.

Lire notre article et consulter le programme : <https://lnkd.in/d/SedFMmf>



Service de Prévention et de Santé au Travail
2A
SPSTI 2A
5 mois •

#JST2025 La 60ème édition des Journées Santé Travail est lancée.

Notre président Maurice Plaisant ouvre les débats par un discours "état des lieux" du contexte sociétal actuel mais également fédérateur pour tous les services de prévention et de santé au travail de France.

Ces deux journées organisées autour de conférences et de débats sur la contribution des SPSTI aux enjeux de société permettra de mettre en lumière la place incontournable de nos services.

Notre président clôt son introduction par son leitmotiv, désormais bien connu et révélateur de son engagement au niveau local aussi bien que national pour la santé des travailleurs : "La réussite de tous dépendra de l'engagement de chacun".

Présanse Présanse Paca-Corse - Prévention et santé au travail



Semaine de la Santé Auditive au Travail (2025)

En 2025, le SPSTI 2A a participé à la Semaine de la Santé Auditive au Travail en menant des actions de sensibilisation autour des risques liés au bruit en milieu professionnel. Cette opération, relayée via nos supports de communication, a permis de rappeler les impacts possibles du bruit sur la santé et l'importance de la prévention, notamment à travers des temps d'échanges et des ateliers proposés par nos équipes. L'objectif était de renforcer la prise de conscience des salariés et des employeurs sur les expositions quotidiennes, d'aborder les principes de protection collective et individuelle, et de promouvoir les bonnes pratiques permettant de réduire durablement les risques auditifs au travail.

 **Service de Prévention et de Santé au Travail** 2A
SPSTI 2A
4 mois • Modifié •

#Bruit Semaine de la Santé Auditive au Travail - du 3 au 8 novembre 2025.
Le SPSTI 2A est en entreprise ce matin pour sensibiliser les salariés [Air France](#) au risque Bruit.



 **Service de Prévention et de Santé au Travail** 2A
SPSTI 2A
4 mois •

#Bruit Semaine de la Santé Auditive au Travail 2025 3 au 8 novembre 2025.

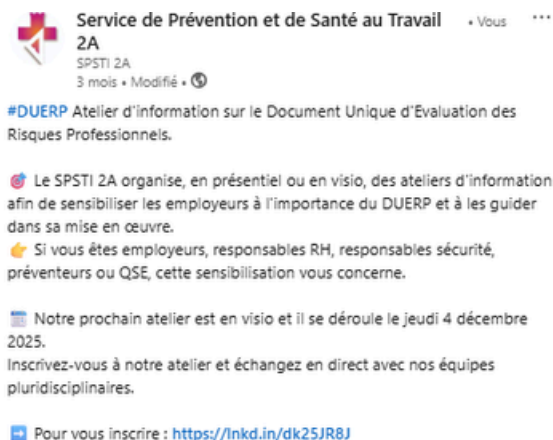
Les équipes du SPSTI 2A se sont mobilisées toute la semaine pour sensibiliser vos salariés aux risques qu'ils encourent au quotidien lorsque leur poste de travail les expose au risque bruit. Ils ont participé aux ateliers créés par nos équipes et ont pu échanger ensuite avec le médecin du travail pour certains ou avec nos équipes pluridisciplinaires présentes en entreprise pour d'autres.

- ➡ Importance de la protection collective et individuelle.
- ➡ Prise de conscience que le bruit, même à faible intensité mais avec des expositions longues peut être nocif pour la santé.
- 🗣 Autant de paramètres et de données mis en lumière lors de ces sensibilisations.

Pour retrouver les images de ces journées <https://lnkd.in/dcBQ-rED>



En 2025, le SPSTI 2A a renforcé sa communication autour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) en proposant et en relayant des ateliers d'information destinés aux employeurs, responsables RH, responsables sécurité et référents QSE. Ces ateliers, organisés en présentiel et en visioconférence, avaient pour objectif de rappeler l'importance du DUERP, d'en faciliter la compréhension et d'accompagner les entreprises dans sa mise en œuvre. Cette action s'inscrit dans une volonté de développer une véritable culture de prévention au sein des structures adhérentes, en apportant des repères concrets, des conseils pratiques et un temps d'échange direct avec nos équipes pluridisciplinaires.



PDP – Prévention de la désinsertion professionnelle

En 2025, le SPSTI 2A a renforcé sa communication autour de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP), afin de mieux faire connaître les dispositifs et les accompagnements mobilisables pour sécuriser les parcours professionnels. Plusieurs contenus ont été diffusés sur nos réseaux sociaux pour valoriser l'action du service en matière de maintien en emploi, notamment à travers la mise en avant d'indicateurs et de chiffres clés issus des ressources mutualisées du réseau Présanse / Présanse Paca-Corse, ainsi que par la promotion d'actions concrètes (ateliers d'information collectifs, rencontres et temps d'échanges avec les employeurs). Cette communication a également permis de rappeler l'importance d'un repérage précoce et d'une mobilisation coordonnée des acteurs du territoire (ex. partenaires institutionnels et spécialisés), afin de proposer des solutions adaptées aux situations individuelles.

 **Service de Prévention et de Santé au Travail** 2A
SPSTI 2A
4 mois • 

#PDP 📢 Nouveauté au SPSTI 2A : Ateliers d'information collectifs : « Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) ».

Depuis la rentrée, nous accueillons nos adhérents, employeurs, responsables RH ou QSE, dans nos locaux de Baléone et de Porto-Vecchio (ou en visioconférence) pour un moment de partage et d'échanges sur le thème du maintien en emploi face aux arrêts prolongés.

👉 Vous n'avez pas pu assister à la première réunion ? Pas de souci : ces sessions ont lieu tous les mois. Retrouvez-les dans notre rubrique « Agenda / Actualités » et inscrivez-vous dès maintenant.

✅ Pourquoi participer ?

- Comprendre le cadre légal et opérationnel du maintien en emploi.
- Découvrir les dispositifs et outils clés pour réduire le risque de désinsertion professionnelle.
- Échanger avec des professionnels (assistant social, psychologue du travail) et d'autres employeurs de PME-TPE.

Rejoignez-nous pour renforcer votre stratégie RH et prévenir efficacement la désinsertion professionnelle au sein de votre entreprise !

📖 Lire notre article : <https://lnkd.in/dP2G7j3u>

#RH #Prévention #MaintienEnEmploi #PDP #SPSTI2A #TPE #PME #SantéAuTravail

 **Nouveauté au SPSTI 2A : Informations collectives sur la Prévention de la Désinsertion...**
spsti2a.com

 **Service de Prévention et de Santé au Travail** 2A
SPSTI 2A
5 mois • Modifié • 

#PDP Le SPSTI 2A, votre service de prévention et de santé au travail de plus en plus impliqué pour la prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien en emploi 📢

 **Présanse Paca-Corse - Prévention et santé au travail**
4 284 abonnés
5 mois • 

📊 **CHIFFRE DE LA SEMAINE**

📈 +15,7 % d'orientations vers des partenaires externes dans le cadre de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)

Ce chiffre illustre la mobilisation croissante des services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI) du réseau **Présanse** pour renforcer les parcours d'accompagnement des salariés fragilisés par des problèmes de santé.

En travaillant main dans la main avec des partenaires externes (**Carsat Sud-Est, Cap Emploi, Agefiph/CHEOPS PACA...**), nous multiplions les chances de maintenir durablement les salariés en activité. 📢

🗣️ La loi du 2 août 2021 a donné un nouvel élan à la PDP, et ces résultats montrent que la dynamique est en marche !

Pour en savoir plus sur l'impact des SPSTI, suivez notre série **#ChiffreDeLaSemaine**

👍 Likez, commentez et partagez ce post pour faire connaître notre action !

👉 Et retrouvez encore plus de chiffres clés dans la plaquette "Les Progrès de la Prévention" : <https://lnkd.in/eqiFi-EJ>

#MaintienEnEmploi #SantéAuTravail

 **Service de Prévention et de Santé au Travail** 2A
SPSTI 2A
4 mois • Modifié • 

#PDP Il reste des places pour notre atelier du 6 novembre 2025, à 8h30 à Porto-Vecchio 📢

👉 Venez nous rencontrer et échanger sur la prévention de la désinsertion professionnelle au travers des outils et dispositifs de maintien en emploi 📢

👉 Je m'inscris : <https://lnkd.in/d5EqTneA>

 **Service de Prévention et de Santé au Travail** 2A • Vous
SPSTI 2A
4 mois • 

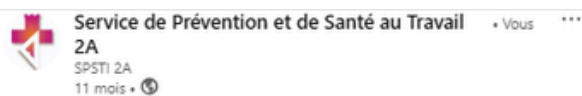
#PDP 📢 Nouveauté au SPSTI 2A : Ateliers d'information collectifs : « Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) »... plus

 **Nouveauté au SPSTI 2A : Informations collectives sur la Prévention de la Désinsertion...**
spsti2a.com



Journée Mondiale de la Santé et de la Sécurité au Travail – Portes ouvertes

À l'occasion de la Journée Mondiale de la Santé et de la Sécurité au Travail, le SPSTI 2A a organisé en 2025 un temps de portes ouvertes à destination des employeurs et des entreprises adhérentes, afin de favoriser la rencontre avec nos équipes et de mieux faire connaître nos missions. Cette action, relayée via nos supports de communication, a permis de valoriser l'offre de services du SPSTI 2A et ses moyens d'action en matière de prévention, à travers des temps d'échanges et des ateliers thématiques. L'événement s'est déroulé sur plusieurs sites du territoire, renforçant la proximité avec les adhérents et la diffusion d'une culture de prévention au sein des entreprises.



#JMSST2025 Journée Mondiale de la #Santé et de la #Sécurité au Travail



📢 A cette occasion, le SPSTI2A ouvre ses portes aux employeurs pour un moment convivial le lundi 28 avril 2025.

🕒 Votre centre vous accueille de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 :

📍 Ajaccio

Rue Paul Colonna d'Istria

📍 Baléone

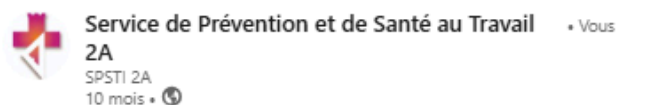
Lieudit Michel Ange

📍 Propriano

9 Rue de la Marine

👋 Alors adhérents, venez rencontrer nos équipes de prévention, et redécouvrir nos missions ainsi que nos moyens d'actions !

🔗 Plus d'infos : <https://lnkd.in/d6QkxCC2>



#JMSST2025 Nous y sommes, nous vous attendons nombreux dans nos centres d'Ajaccio, Baléone et Propriano pour partager un moment de convivialité ensemble. Venez nous rencontrer et parler prévention ! 🤝👍



#SuccèsPrévention – Valorisation des actions et témoignages

En 2025, le SPSTI 2A a relayé la série #SuccèsPrévention – « Les succès de la prévention », une collection de contenus vidéo visant à valoriser des actions concrètes menées par les SPSTI auprès des entreprises. Diffusées sur nos réseaux sociaux, ces publications mettent en avant des retours d'expérience et des exemples d'accompagnement (démarche de prévention, suivi des salariés, actions en milieu de travail), illustrant l'utilité et l'impact des services rendus. Cette communication s'inscrit dans une dynamique de mutualisation portée par le réseau Présanse / Présanse Paca-Corse, et contribue à renforcer la visibilité des démarches de prévention, tout en proposant aux adhérents des exemples inspirants et reproductibles.

**Service de Prévention et de Santé au Travail**
2A
SPSTI 2A
8 mois • 🌐

#SuccèsPrévention "Les succès de la prévention" : une série de vidéos sur l'accompagnement des entreprises par les SPSTI 🙌🏻👏

🎉 Nous clôturons cette série de vidéos sur les accompagnements proposés aux entreprises par la rediffusion d'une démarche insulaire : votre service de prévention et de santé au travail, le SPSTI 2A, accompagnant une entreprise locale que nous connaissons tous et qui appartient au secteur de l'aéronautique.

Aujourd'hui 📺 Le suivi des salariés dépendant de la médecine aéronautique
https://lnkd.in/dGgt_wpX
Présanse Paca-Corse - Prévention et santé au travail 🙌🏻 Présanse MEDEF CORSICA AGENCE REGIONALE DE SANTE CORSE



Succès de la prévention : Le suivi des salariés dépendants de la médecine aéronautique
youtube.com

7

 J'aime  Commenter  Republier  Envoyer

 292 impressions [Voir les statistiques](#)

Promouvez ce post pour atteindre des personnes qui vous importent.

Booster

**Service de Prévention et de Santé au Travail**
2A
SPSTI 2A
8 mois • 🌐

#SuccèsPrévention "Les succès de la prévention" : une série de vidéos sur l'accompagnement des entreprises par les SPSTI 🙌🏻👏

🎉 Lors des Rencontres Santé-Travail 2024, événement phare du réseau Présanse qui a eu lieu en mars dernier, une série de reportages a été réalisée pour mettre en avant les accompagnements proposés aux entreprises par les services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI). Intitulée "Les succès de la prévention", cette collection est constituée de témoignages d'entreprises et de professionnels de SPSTI.

Aujourd'hui 📺 Développer une culture de prévention.
<https://lnkd.in/d4QRMsf4>
Présanse Paca-Corse - Prévention et santé au travail 🙌🏻 Présanse MEDEF CORSICA AGENCE REGIONALE DE SANTE CORSE



Succès de la prévention : développer une culture de la prévention
youtube.com

9

 J'aime  Commenter  Republier  Envoyer

 663 impressions [Voir les statistiques](#)

Promouvez ce post pour atteindre des personnes qui vous importent.

Booster

**Service de Prévention et de Santé au Travail**
2A
SPSTI 2A
8 mois • 🌐

#LundiPrévention "Les succès de la prévention" : une série de vidéos sur l'accompagnement des entreprises par les SPSTI 🙌🏻👏

🎉 Lors des Rencontres Santé-Travail 2024, événement phare du réseau Présanse qui a eu lieu en mars dernier, une série de reportages a été réalisée pour mettre en avant les accompagnements proposés aux entreprises par les services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI). Intitulée "Les succès de la prévention", cette collection est constituée de témoignages d'entreprises et de professionnels de SPSTI.

Aujourd'hui 📺 Prévenir la santé auditive des salariés.
<https://lnkd.in/d9xBsRH9>
Présanse Paca-Corse - Prévention et santé au travail 🙌🏻 Présanse MEDEF CORSICA AGENCE REGIONALE DE SANTE CORSE



Succès de la prévention : prévention des risques professionnels dans le secteur de l'aide à...
youtube.com

9

 J'aime  Commenter  Republier  Envoyer

 663 impressions [Voir les statistiques](#)

Promouvez ce post pour atteindre des personnes qui vous importent.

Booster

Webinaires – Information et sensibilisation tout au long de l'année

Tout au long de l'année 2025, le SPSTI 2A a assuré une communication régulière pour promouvoir plusieurs webinaires de prévention à destination des employeurs et de leurs équipes. Ces rendez-vous en ligne, relayés via nos réseaux sociaux et supports de communication, avaient pour objectif de diffuser des repères pratiques, de répondre aux questions des entreprises et de faciliter l'accès à des informations fiables sur des thématiques variées (ex. risques ergonomiques, bien-être au travail, activité physique en entreprise, obligations et bonnes pratiques de prévention). Certaines sessions ont également été organisées en lien avec des partenaires institutionnels et des actions du réseau Présanse / Présanse Paca-Corse, renforçant la mutualisation des ressources et la cohérence des messages de prévention. Cette programmation a contribué à développer la culture de prévention des entreprises adhérentes et à renforcer la proximité du service grâce à des formats accessibles et interactifs.

Service de Prévention et de Santé au Travail
2A
SPSTI 2A
1 an(s) • 0

Webinaires Santé et Prévention des Risques Professionnels

Vous êtes employeur ? Ne manquez pas nos premiers webinaires gratuits de 2025 ! Ces sessions vous offrent des clés essentielles pour mieux comprendre et prévenir les risques professionnels. Inscrivez-vous dès maintenant pour découvrir les dernières réglementations et bonnes pratiques !

Nos webinaires programmés :

1A : enjeux et impacts sur la santé au travail
Nos experts vous proposent de faire le point sur l'IA, ses apports et ses limites pour le bien-être au travail, tout en listant les points de vigilance et les bonnes pratiques à mettre en place.
Mardi 4 février 2025 à 14h
Inscription ici : <https://lnkd.in/g/7247w8>

Dispositifs : êtes-vous concernés par la nouvelle obligation réglementaire ?
Depuis l'été 2024, un règlement de la Commission européenne oblige à former les opérateurs qui manipulent les dispositifs. Votre entreprise et vos salariés sont-ils concernés ? En quoi consiste exactement cette nouvelle réglementation ? Quel accompagnement votre service de prévention et de santé au travail peut-il vous proposer ? Autant de questions que notre webinaire traitera, avec également un focus sur les expositions et les risques pour la santé.
Mardi 25 février 2025 à 11h
Inscription ici : <https://lnkd.in/g/cvXtHh>

Subvention Prévention des risques ergonomiques : comment l'obtenir pour votre entreprise ?
Connaissez-vous la Subvention Prévention des risques ergonomiques proposée par l'Assurance Maladie - Risques professionnels ? Saviez-vous qu'elle peut vous permettre d'obtenir des aides financières pour prévenir les risques ergonomiques dans votre entreprise ? En collaboration avec la Carsat Sud-Est, les services de prévention et de santé au travail vous proposent ce webinaire pour vous apporter des réponses concrètes afin de bien utiliser cette subvention et ainsi améliorer la prévention des risques ergonomiques dans votre entreprise.
Mardi 4 mars 2025 à 11h
Inscription ici : <https://lnkd.in/g/3zK8Rw>

Ces webinaires sont gratuits et ouverts à toutes les entreprises. Ne ratez pas cette opportunité de rester informé(e) et de mieux protéger vos collaborateurs !
Astuce : Abonnez-vous à notre page pour ne manquer aucune actualité !
#SantéAuTravail #PréventionDesRisques #WebinaireGratuit

Inscrivez-vous à nos premiers webinaires 2025 !

Webinaires gratuits et ouverts à toutes les entreprises

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL
PACA-CORSE

Service de Prévention et de Santé au Travail
2A
SPSTI 2A
1 an(s) • 0

Entreprises : il existe des aides financières pour prévenir les risques ergonomiques !

Saviez-vous que l'Assurance Maladie - Risques professionnels propose une Subvention Prévention des Risques Ergonomiques pour améliorer les conditions de travail dans votre entreprise ?

Rejoignez-nous le 04 mars à 11h pour un webinaire gratuit, en partenariat avec la Carsat Sud-Est, pour découvrir comment obtenir cette subvention

Nos experts seront là pour vous apporter des réponses concrètes sur cette subvention visant à participer :

- au financement d'équipements, de diagnostics ou de formations
- à la réalisation d'actions de sensibilisation aux facteurs de risques ergonomiques
- aux aménagements de postes de travail, proposés par le médecin du travail, dans le cadre de la prévention de la désinsertion professionnelle
- à la prise en charge des frais de personnel dédiés à la mise en œuvre d'actions financées par le fonds

Inscrivez-vous dès maintenant et faites passer le mot !
<https://lnkd.in/g/3zK8Rw>
#SubventionPrévention #Ergonomie #SantéAuTravail

Carrousel subventions ergo - 4 pages

Subvention Prévention des risques ergonomiques

Comment l'obtenir pour votre entreprise ?

Webinaire : 4 mars 2025 à 11h



présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL
PACA-CORSE

Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

Carsat
SUD-EST

Service de Prévention et de Santé au Travail
2A
SPSTI 2A
1 an(s) • 0

Webinaire : Bien-être au travail - L'activité physique comme alliée !

Au SPSTI 2A nous croyons fermement que l'activité physique et sportive est essentielle au bien-être des salariés en entreprise !

Vous souhaitez en savoir plus sur comment favoriser une meilleure santé au travail grâce à l'activité physique ?

Ne manquez pas notre webinaire régional le 25 mars 2025 à 11h, organisé dans le cadre des Rencontres Santé-Travail #RST2025 du réseau Présanse.

Date : 25/03/2025
Heure : 11h
Webinaire ouvert à toutes les entreprises

Au programme :
Qu'est-ce que le bien-être au travail ?
Les activités physiques et sportives au travail : de quoi parle-t-on ?
Les bienfaits de l'activité physique
La mise en œuvre de l'activité physique en entreprise

Inscrivez-vous gratuitement ici : <https://lnkd.in/dsC49dgh>

Likez et partagez cette publication pour encourager une meilleure prévention santé en entreprise ! Ensemble, agissons pour le bien-être au travail. ✨

#PréventionSantéTravail #BienÊtreAuTravail #SantéEnEntreprise #ActivitéPhysique #Webinaire #PrésansePacaCorse



25/03/2025 - 11h
WEBINAIRE ouvert à TOUTES les entreprises

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL
PACA-CORSE

Journées mondiales – Diabète, Handicap, Audition

En 2025, le SPSTI 2A a poursuivi sa communication autour de plusieurs journées mondiales de sensibilisation (Journée mondiale du diabète, Journée internationale des personnes en situation de handicap, Journée mondiale de l'audition). Relayées via nos supports de communication, ces publications avaient pour objectif de renforcer l'information et la prévention auprès des employeurs et des salariés, en mettant en avant des messages clés de santé publique, des repères pratiques et des ressources utiles. Ces actions ont également permis de valoriser l'implication du SPSTI 2A dans la prévention et l'accompagnement, notamment sur les enjeux de dépistage, d'inclusion et de maintien en emploi, en lien avec les partenaires et dispositifs mobilisables sur le territoire.



Service de Prévention et de Santé au Travail
2A
SPSTI 2A
4 mois • Modifié •

#Diabète Journée mondiale du Diabète - vendredi 14 novembre 2025

Depuis sa création en 1991, la Journée Mondiale du Diabète, organisée chaque 14 novembre, est le symbole d'une mobilisation collective. Son objectif : faire connaître les diabètes, leur prise en charge et les moyens d'en prévenir les complications.

Le SPSTI 2A se mobilise chaque année pour développer le dépistage au sein des entreprises qu'il accompagne.

Pour la seconde fois, notre adhérent **France 3 Corse ViaStella** nous a sollicités à l'occasion de cette journée pour réaliser un dépistage du diabète auprès de ses salariés, au sein de ses locaux ajacciens.

Basé sur le volontariat, les salariés ont pu assister en matinée à une conférence dispensée par la présidente de l'Association de Diabétiques de Corse. L'infirmière du SPSTI 2A les accueillait ensuite pour un dépistage rapide.

Après un petit questionnaire sur les habitudes alimentaires, les antécédents ou encore la pratique d'une activité physique, un prélèvement de glycémie capillaire a été réalisé.

Les volontaires à ce test sont repartis avec des informations précieuses sur les bonnes pratiques de prévention.

Parce que la prévention passe aussi par le dépistage, n'hésitez pas à donner une petite goutte de votre sang pour une meilleure santé !



Service de Prévention et de Santé au Travail
2A
SPSTI 2A
3 mois • Modifié •

#Handicap Journée internationale des personnes en situation de handicap 2025

Célébrée chaque année depuis 1992 à l'initiative de l'Organisation des Nations-Unies (ONU), la Journée Internationale des Personnes Handicapées (JIDPH) se tient chaque année le 3 décembre.

Son objectif ? Promouvoir les droits, le bien-être et l'inclusion des personnes handicapées dans tous les domaines de la société, avec un focus particulier sur l'emploi et l'autonomie.

Qu'est-ce que Cap Emploi et quel est son rôle dans l'emploi des personnes en situation de handicap ?

Depuis le 1er janvier 2018, et conformément à l'article 101 de la loi travail du 8 août 2016, les missions de maintien dans l'emploi ont été intégrées au sein des Organismes de Placement Spécialisés dénommés Cap emploi.

Leur rôle concernant l'emploi des personnes en situation de handicap est primordial, pour en savoir plus lisez notre article : <https://lnkd.in/dfyT5qwF>



Service de Prévention et de Santé au Travail
2A
SPSTI 2A
1 an(s) •

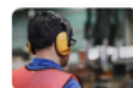
#Journée mondiale de l'audition

Changer les mentalités : à vous de faire des soins de l'oreille et de l'audition une réalité pour toutes et tous !

Avez-vous déjà remarqué que le chiffre 3 ressemble à une oreille ? Chaque année, la Journée mondiale de l'audition est célébrée le troisième jour du troisième mois.

C'est l'occasion de protéger nos oreilles et notre ouïe, de sensibiliser à la perte auditive et de promouvoir des soins de l'oreille et de l'audition centrés sur la personne.

Lire notre article



Journée mondiale de l'audition | Actualités |
SPSTI2A
spsti2a.com

Certification AFNOR SPEC 2217 – Niveau 3

En 2025, le SPSTI 2A a communiqué sur l'obtention de la certification AFNOR SPEC 2217 – Niveau 3, plus haut niveau de reconnaissance pour les Services de Prévention et de Santé au Travail. Cette certification vient valoriser le travail engagé par le service dans une démarche structurée d'amélioration continue, en cohérence avec les orientations nationales et celles du réseau Présanse / Présanse Paca-Corse. Sa mise en avant sur nos supports de communication a permis de renforcer la transparence et la confiance auprès de nos adhérents, en soulignant la qualité de l'organisation, la continuité du service et l'effectivité des actions menées au bénéfice des employeurs et des salariés du territoire.



Service de Prévention et de Santé au Travail • Vous ***
2A
SPSTI 2A
2 mois •

#Certification #SPEC2217 Le SPSTI 2A est heureux de vous annoncer l'obtention de la certification AFNOR SPEC 2217 – Niveau 3.

Cette certification, qui place le SPSTI 2A parmi les 20 premiers services en France à l'obtenir, vient reconnaître le travail engagé depuis trois années par nos équipes dans une démarche d'amélioration continue, en cohérence avec les orientations nationales et celles du réseau Présanse.

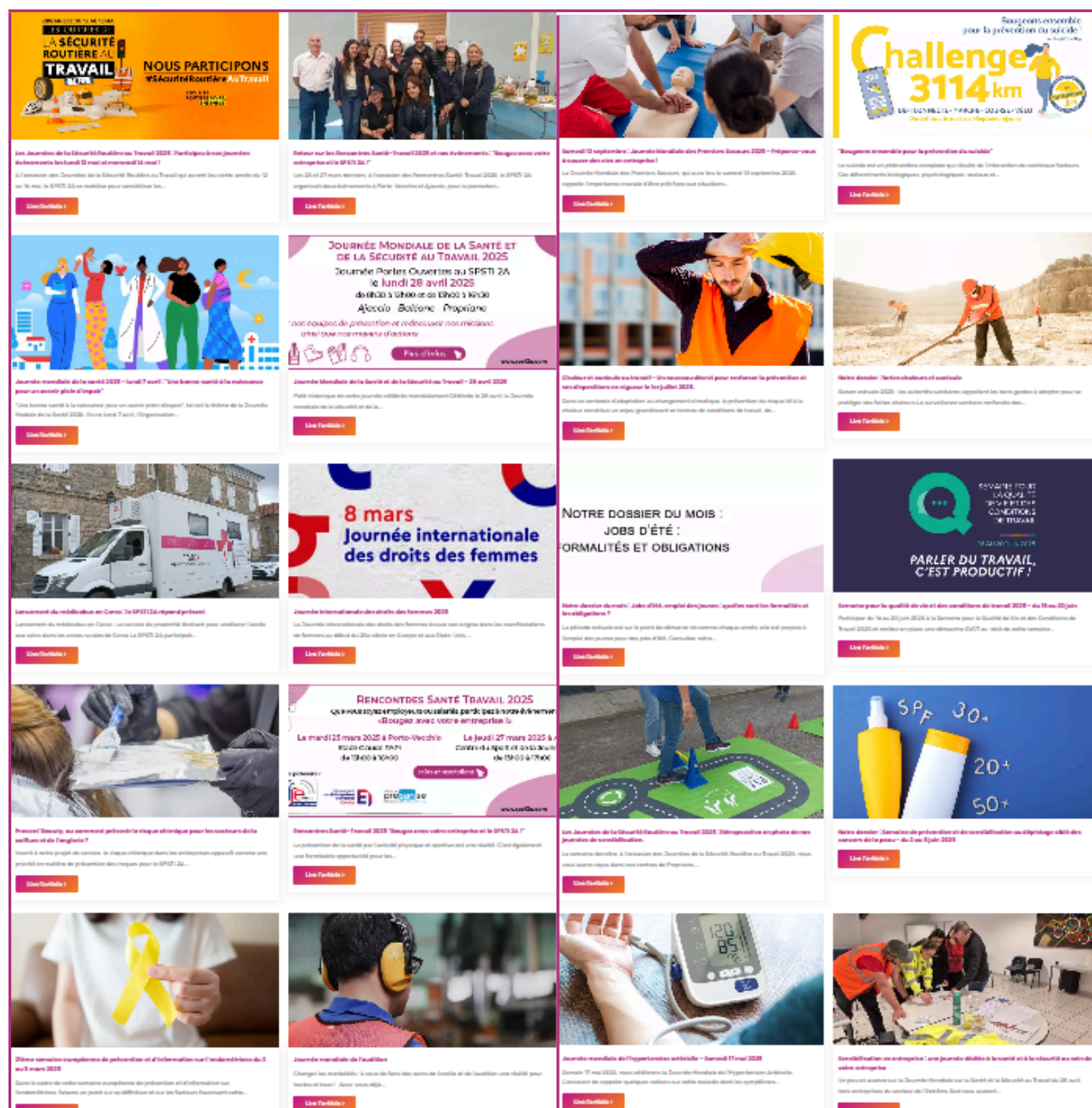
Ce référentiel est également garant de la pertinence de nos actions sur le terrain, qui ont pour principaux objectifs de préserver la santé des salariés et d'accompagner les employeurs dans leur démarche de prévention, avec la garantie d'un service de proximité fiable et performant.

Merci à tous nos collaborateurs pour leur implication, ils incarnent cet engagement au quotidien, à nos adhérents ainsi qu'à notre Conseil d'Administration pour leur confiance.

Présanse Présanse Paca-Corse - Prévention et santé au travail 🧑‍🏭 🧑



4.4.4 Kaléidoscope de nos publications sur le site internet



5. ETAT DES ENGAGEMENTS & PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

5.1 CPOM

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) du SPSTI 2A constitue le cadre stratégique qui lie :

- la DREETS de Corse,
- la CARSAT Sud-Est,
- le SPSTI 2A.

Le présent CPOM a été signé pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029, conformément aux dispositions légales en vigueur. Il peut, si nécessaire, être modifié par avenant en cours d'exécution.

Le CPOM définit :

- les **priorités d'action régionales**,
- les **engagements réciproques** des partenaires,
- les **objectifs opérationnels** confiés au SPSTI 2A,
- les **indicateurs obligatoires** de suivi et de résultats,
- les **modalités de pilotage annuel** (comité de suivi),
- les **exigences de traçabilité, qualité et concertation**.

Et se structure autour de **deux priorités majeures** :

1. La Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP),
2. La Prévention des Troubles Musculosquelettiques (TMS).

Ces deux volets doivent être pilotés via un ensemble d'**indicateurs nationaux et territoriaux**, renseignés chaque année dans l'enquête nationale de la DGT.

Volet 1 : Prévention de la Désinsertion Professionnelle

Objectifs fixés par le CPOM

- Détecter plus précocement les situations de vulnérabilité.
- Structurer un accompagnement coordonné (SSAM, CAP EMPLOI, MDPH...).
- Développer la visite de pré-reprise et les échanges pluridisciplinaires.
- Accroître les mesures de maintien en emploi et leur traçabilité.

État d'avancement

Actions réalisées

- Révision complète de la **procédure PDP**, intégration IRDP/IRI.
- Structuration de la cellule PDP, réunions régulières, partenariats consolidés.
- Mise en place de l'**AMT déclaration des risques** (29 AMT réalisées).
- Mise en place des **rapports automatiques** : Offre socle & Baromètre.

Résultats (indicateurs)

- **2058 salariés accompagnés, dont 1055 femmes.**
- 1455 maintiens dans l'emploi.
- **1430 visites de pré-reprise.**
- **1199 aménagements de poste.**
- **69 orientations cellule PDP**, 33 femmes.

Points restant à consolider

- Suivi post-accompagnement à 3, 6 et 12 mois.
- Harmonisation totale de la saisie dans le logiciel métier.

Volet 2 : Prévention des Troubles Musculosquelettiques (TMS)

Objectifs fixés par le CPOM

- Renforcer la prévention primaire dans les secteurs exposés (distribution, commerce, hôtellerie-restauration).
- Harmoniser les supports de diagnostics.
- Accroître les actions de sensibilisation et les AMT.
- Développer les FE à jour intégrant le risque TMS et accompagner les DUERP.

État d'avancement du SPSTI 2A

Actions réalisées

- Plan de rattrapage FE engagé (objectif 2026, retard ramené à 20 %).
- Révision des plaquettes TMS & création du catalogue AMT.
- Déploiement d'actions sectorielles variées (écran, posture, nettoyage...).
- Intégration du volet TMS dans l'AMT déclaration des risques.

Résultats (indicateurs)

- **9343 salariés exposés suivis, dont 4526 femmes.**
- **127 actions en milieu de travail TMS.**
- **104 actions collectives.**
- **1018 fiches entreprises intégrant le risque TMS.**
- **154 DUERP accompagnés.**

Points restant à consolider

- Finalisation de la trame d'évaluation TMS "modèle".
- Organisation des événements TMS prévus à partir de 2026.
- Genrage complet des données (certaines non requêtables)

Le CPOM 2025-2029 engage le SPSTI 2A dans une dynamique de prévention renforcée, centrée sur :

- la détection précoce des risques de désinsertion professionnelle,
- la réduction des TMS dans les entreprises exposées,
- une amélioration continue de la qualité et de la traçabilité.

Au regard des données consolidées, le SPSTI 2A :

- remplit pleinement les exigences opérationnelles,
- présente des résultats élevés et conformes aux attentes nationales,
- dispose d'une structuration solide pour la suite du CPOM.

Les axes restant à consolider sont engagés dans les plans d'action 2026 et feront l'objet d'un pilotage rapproché.

5.2 PARTICIPATION AU RÉSEAU PRÉSANSE (COMMISSIONS NATIONALES ET/OU RÉGIONALES)

Présanse Paca-Corse est l'association qui regroupe les seize Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse. Elle a pour mission de partager les expériences, mutualiser les compétences, harmoniser les pratiques et promouvoir des actions communes en matière de santé et sécurité au travail. Le réseau met à disposition des outils partagés (site internet régional, newsletter commune, supports multimédias, webinaires etc...) et coordonne des campagnes thématiques pour renforcer la visibilité des SPSTI et la culture de prévention auprès des entreprises et des salariés.

La collaboration au sein de Présanse Paca-Corse implique différents métiers : médecins du travail, infirmiers, préventeurs, psychologues etc... Cette coopération transversale favorise l'élaboration de démarches collectives innovantes pour répondre à la modernisation des services et aux enjeux de santé au travail sur le territoire régional.

Sous l'impulsion des Présidents, qui définissent les axes stratégiques à l'échelle régionale, et des Directeurs, chargés de leur mise en œuvre opérationnelle, la gouvernance du réseau garantit une orientation claire et concertée des politiques de prévention et de santé au travail. Les échanges entre les différents acteurs s'organisent de façon régulière et structurée, notamment à travers de réunions permettant une coordination efficace, un suivi des actions et une adaptation continue aux besoins du terrain au bénéfice de l'ensemble des entreprises et des salariés de la région PACA-CORSE.

Enfin, Présanse Paca-Corse s'inscrit dans le cadre du réseau national Présanse, qui fédère l'ensemble des SPSTI en France.

Dans le cadre de leur engagement commun en matière de prévention des risques professionnels, les signataires établissent un ensemble de constats et d'objectifs partagés. La prévention doit continuer à progresser afin de réduire significativement la fréquence et la gravité des accidents du travail ainsi que des maladies professionnelles, dont le nombre demeure encore important.

Bien que la santé au travail relève avant tout de la responsabilité des entreprises, celles-ci bénéficient de l'appui d'acteurs institutionnels spécifiquement mandatés par le législateur, dotés de missions et d'outils dédiés. La coordination de ces acteurs constitue un levier déterminant pour renforcer l'impact des actions de prévention mises en œuvre au sein des structures professionnelles.

Cette convergence de missions et de responsabilités justifie pleinement le renforcement de la coopération entre les partenaires et les SPSTI dans une approche cohérente, coordonnée et complémentaire, au service de la santé au travail dans les entreprises.

INSEME

Créée en 2009 et reconnue d'Utilité Publique, l'Association INSEME, a poursuivi en 2025, sa mission d'accompagnement des personnes résidant en Corse contraintes de se rendre sur le continent pour raisons médicales, faute de CHU et de certaines spécialités sur l'île. Face aux près de 26 000 déplacements médicaux annuels, l'Association a assuré information et assistance administrative à travers ses permanences téléphoniques, ses accueils à Ajaccio, Bastia et en milieu rural via le réseau France Services, ainsi que par l'animation du réseau DMC. Elle a également renforcé sa mission de solidarité grâce aux dons, collectes et actions de mécénat, permettant l'octroi d'avances remboursables, d'aides aux transports et à l'hébergement, ainsi que la mise à disposition d'appartements sur le continent et d'une salle d'attente dédiée à l'aéroport d'Orly.

Dans le cadre de son partenariat 12 février 2025 avec le SPSTI 2A, INSEME a poursuivi des objectifs communs visant à améliorer la prévention, la santé et l'information des salariés confrontés à un déplacement médical. Ces objectifs incluent : la diffusion d'informations fiables sur les droits liés aux soins hors du département, l'amélioration de l'accompagnement des salariés dans leurs démarches administratives, la réduction de l'impact psychosocial et économique lié aux déplacements contraints, la structuration d'un parcours de soutien partagé entre acteurs de santé au travail et acteurs médico-sociaux, ainsi que le développement d'actions conjointes de sensibilisation auprès des entreprises et des professionnels de santé.

INSEME confirme ainsi son rôle central dans le soutien des familles et des salariés confrontés aux déplacements médicaux, en apportant une réponse humaine, logistique et financière indispensable.

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE (MSP) Bastelicaccia-Prunelli- ARS

Le Médicobus est une unité mobile de santé destinée à apporter des soins et des services médicaux dans les territoires ruraux, isolés ou touchés par la désertification médicale. Conçu comme un cabinet médical itinérant, il permet de réaliser des consultations, des examens de base, des dépistages et le suivi de patients souffrant de pathologies chroniques, en se déplaçant directement auprès des populations rencontrant des difficultés de mobilité ou un accès limité à un professionnel de santé.

Dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'ARS Corse pour développer un médicobus dans les zones rurales confrontées à des difficultés d'accès aux soins, la MSP Bastelicaccia Prunelli a été sélectionnée pour porter le dispositif. Le SPSTI 2A s'est engagé à fournir un camion médicalisé adapté afin de permettre la réalisation des consultations itinérantes.

Les objectifs de prévention du Médicobus incluent la promotion de comportements favorables à la santé, la vaccination, le dépistage précoce des maladies chroniques et des cancers, l'éducation à la santé, l'amélioration de l'observance des traitements et la prévention des complications. Il contribue également au renforcement du lien entre la population et les acteurs sanitaires et participe aux actions locales et nationales de santé publique.

Le partenariat entre la MSP porteuse du projet et le SPSTI 2A vise à rapprocher les services de santé des populations éloignées, à réduire le renoncement aux soins et à renforcer la prévention primaire et secondaire.

En mutualisant leurs moyens, expertise médicale pour le Médicobus et mise à disposition du véhicule pour le SPSTI 2A, ces deux structures renforcent la qualité et l'efficacité de l'offre de soins sur le territoire. Leur collaboration soutient également la détection précoce des risques, l'accompagnement des publics fragiles et l'amélioration de la qualité de vie, tout en affirmant leur ancrage territorial grâce à une action coordonnée et mobile au service des habitants et des entreprises.



CAP EMPLOI

Le SPSTI 2A et Cap Emploi Corse collaborent depuis de nombreuses années à travers un partenariat de terrain fondé sur l'intervention conjointe de leurs équipes pluridisciplinaires et sur une connaissance institutionnelle réciproque entre leurs directions.

La loi « Santé au Travail » du 8 août 2021 renforce leur rôle commun en matière de prévention, notamment via l'article 18 qui impose la création, au sein des SPSTI, de cellules dédiées à la Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP). Cette cellule a pour mission d'apporter des solutions personnalisées aux situations individuelles, formalisées dans un plan de retour à l'emploi, de proposer des actions de sensibilisation, d'identifier les situations à risque et d'accompagner les travailleurs éligibles aux actions de prévention de la désinsertion professionnelle.

Dans ce cadre, le SPSTI 2A joue un rôle central dans la prévention en entreprise, notamment par la mise en œuvre de sa cellule PDP sur son territoire d'action. Cap Emploi Corse, expert de la compensation du handicap, constitue un partenaire essentiel pour la réussite de cette démarche et pour l'articulation des interventions au sein des SPSTI.

La Loi Santé Travail positionne clairement ces deux structures comme des acteurs incontournables de la prévention de la désinsertion professionnelle. Il apparaît donc indispensable de renforcer les échanges, de partager les pratiques et de structurer une collaboration encore plus étroite afin de garantir des actions efficaces et cohérentes au service des travailleurs comme des employeurs.



6. PRESPECTIVES & ENGAGEMENTS

PRIORITÉS DE L'ANNÉE

Le Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises de Corse du Sud (SPSTI 2A) présentera en 2026 son troisième projet de service pluriannuel.

Il s'inscrira dans la continuité d'une démarche de modernisation engagée de longue date, accélérée notamment par la réforme du 20 juillet 2011 (loi n°2011-867) et consolidée par celles du 08 août 2016 (loi n° 2016 1088) et du 02 août 2021 (loi n°2021-1018) afin de renforcer la prévention en santé au travail.

Ce projet de service témoignera de la volonté de renforcer la prévention au cœur des entreprises tout en tenant compte des réalités économiques et sociales de la Corse-du-Sud.

Il se situera au croisement de plusieurs enjeux majeurs: la transformation des organisations du travail, la montée des risques psychosociaux et des enjeux de QVCT, la santé mentale, le vieillissement et la chronicisation de certaines pathologies, ainsi que la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP), désormais au cœur des priorités portées par les SPSTI.

Notre ambition demeurera inchangée : structurer, hiérarchiser et délivrer des prestations de prévention pertinentes, adaptées aux réalités du territoire, en tenant compte des spécificités insulaires, de la diversité des TPE-PME et des particularités géographiques de la Corse-du-Sud.

